

Commission Services publics et services aux publics

Avant-projet de programme statistique 2014

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et août 2013 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande (note n°281 du 30 avril). Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).....	3
Direction Statistiques, Etudes, Recherche (DSER).....	3
Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).....	6
Direction de la stratégie, des études et des statistiques.....	6
Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).....	7
Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR).....	7
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).....	8
Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP).....	8
Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes).....	17
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).....	18
Projet CONSTANCES.....	18

Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES).....	20
Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Economie et des finances, du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.....	26
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).....	26
Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire.....	31
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)	31
Ministère de la Défense.....	34
Direction des affaires financières.....	34
Observatoire Économique de la Défense.....	34
Ministère de l'Economie et des Finances.....	36
Direction générale des finances publiques (DGFIP).....	36
Service des retraites de l'État.....	36
Ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.....	40
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP.....	40
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.....	48
Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques - SIES.....	48
Pôle enseignement supérieur.....	48
Pôle recherche.....	53
Ministère de l'Intérieur.....	61
Direction centrale de la police judiciaire (D.C.P.J.).....	61
Ministère de la Justice.....	63
Sous Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE).....	63
Mutualité sociale agricole (MSA)- Caisse centrale.....	68
Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques.....	68

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Direction Statistiques, Etudes, Recherche (DSER)

1. Exposé de synthèse

Les travaux de recherche et de nature statistique de la CNAF s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, actuellement en cours de négociation. Au sein de la CNAF, la direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche (DSER) est chargée de produire et analyser toutes les statistiques relatives à la politique familiale et sociale, notamment dans le champ des prestations légales et sociales et dans celui de l'accueil de la petite enfance. Des travaux de prévisions, simulations de différentes mesures sont également réalisés au sein de la direction, à l'aide de plusieurs outils dont elle s'est dotée. La direction participe à l'analyse et la conduite d'études sur les politiques familiales et sociales et rend à ce titre un service de conseil. Elle anime enfin des recherches sur les questions sociales et familiales et sur l'évaluation des politiques.

2. Travaux nouveaux pour 2014

Les grands axes du programme de travail de la DSER pour 2014 ne sont pas arrêtés à ce jour. On peut néanmoins citer les opérations suivantes, très structurantes :

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

La CNAF a lancé un projet visant à organiser la remontée, à des fins statistiques, d'informations individuelles sur les publics accueillis par les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

La réalisation de ce projet permettra d'enrichir considérablement la connaissance, non seulement sur les enfants accueillis par les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et sur leurs familles, mais aussi, par rapprochement avec les données que nous détenons déjà sur les familles bénéficiaires des différentes prestations liées à l'accueil du jeune enfant (volets complément mode de garde et compléments de libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant), sur le recours par les familles aux différents modes de garde, de façon substituable ou complémentaire. Nous serons ainsi en capacité de produire des diagnostics complets sur l'usage de l'offre globale à des échelons très fins, ainsi que des analyses détaillées des profils comparés des parents selon le mode de garde, le dénombrement des cas de recours à plusieurs modes de garde pour une même fratrie ou la connaissance des modes de garde en cas de perception d'un complément de libre choix d'activité...

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

La diffusion de données statistiques sur le site caf.fr devrait être accrue, et intégrer en particulier davantage de données à un niveau infradépartemental.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

La DSER assure un rôle d'animation et de pilotage du réseau des chargés d'études des Caf. Dans ce cadre, elle noue des partenariats d'échanges de données avec les principaux services statistiques ministériels (DARES, Education Nationale, Ministère du logement) et l'Insee. Ces échanges permettent au réseau des Caf de disposer de données de cadrage complémentaires aux données allocataires et utiles dans leurs diagnostics locaux. Inversement, les données Caf peuvent être valorisées au sein des services statistiques.

Au-delà de ces échanges, la branche Famille a la volonté de toujours mieux appréhender les phénomènes sociaux et travailler sur les problématiques sociales locales. C'est pourquoi, un partenariat national a été initié entre la CNAF et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires.

En collaboration avec l'Insee, un travail de formation initié en 2012 par la CNAF se poursuivra en 2014 vers les Caf afin de leur permettre de mieux maîtriser l'utilisation des données carroyées et de partager cette formation avec les directions régionales de l'Insee. Ces formations doivent permettre aux deux partenaires Caf et Insee de travailler efficacement dans le cadre de partenariat d'études locales.

La CNAF a par ailleurs été sollicitée par le SOeS pour transmettre des données sur les loyers, dans le cadre d'une expérimentation d'enrichissement des données des observatoires locaux des loyers. Enfin, la diffusion par la CNAF des données statistiques sur les foyers bénéficiaires de prestations légales et sur les services d'accueil du jeune enfant en particulier, accordera une place accrue aux niveaux départemental et infra-départemental.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Amélioration et exploitation du modèle de microsimulation de la CNAF, Myriade, qui reproduit la législation socio-fiscale à un échantillon représentatif. Il est amplement mobilisé en réponse aux commandes de la direction de la CNAF ou des ministères de tutelle. Il sera également exploité dans le cadre de recherches visant à éclairer des débats de politiques publiques dans le champ de la redistribution. Ces travaux peuvent être ponctuels (fournir la répartition des familles bénéficiaires d'une prestation petite enfance par niveau de vie, par exemple) ou s'inscrire dans d'importants exercices d'évaluations ex ante dans le cadre de réflexions sur les réformes à venir. Les qualités recherchées dans cet outil sont notamment sa capacité à mieux décrire certains publics parfois difficilement repérables par le biais des fichiers administratifs disponibles (comme l'ensemble des familles ayant recours à un mode de garde, par exemple) et à appréhender l'enchevêtrement des différents dispositifs concourant à la redistribution.

Adaptation du panel de la CNAF (suivi des allocataires des Caf au cours du temps) aux utilisateurs et automatisation de résultats annuels comportant la dimension longitudinale sur les prestations et les allocataires.

Projet de remontée d'informations sur les publics accueillis par les établissements d'accueil du jeune enfant : voir plus haut

3.4 Aspects « européens »

4. Opérations répétitives

Opérations	Type	Objectifs
Allocations familiales et allocataires CNAF	Production et exploitation des fichiers relatifs aux : <ul style="list-style-type: none"> - prestations légales - RSA - prestations logement - bénéficiaires de l'aide au foyer - accueil du jeune enfant 	Accompagner le pilotage et l'évaluation de l'action sociale. Publier des statistiques sur les allocataires et des statistiques financières d'action sociale.

Revues à paraître au cours de 2014

- La brochure statistique (annuelle)
 - Statistiques nationales - Les Prestations Familiales – Année 2013
- Les fascicules (annuels) - disponibles sur le site caf.fr
 - Les Bénéficiaires de Prestations légales – Aides au logement - Revenu minimum d'Insertion au 31 décembre 2013
 - La ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale – Année 2013
- Le cahier des données sociales (annuel) – Année 2013
- L'accueil du jeune enfant (annuel) – Année 2013
- Les thèmes des dossiers d'études, du bulletin « l'e-ssentiel » et des revues « Informations sociales » et « Politiques sociales et familiales » pour 2014 cités ci-dessous ne sont pas arrêtés à ce jour.
- Les dossiers d'études (mensuels) - 12 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr
- La Revue "Informations Sociales" (annuelle) - 6 numéros à paraître dans l'année – sommaires et résumés disponibles sur caf.fr
- La Revue "Politiques sociales et familiales" (trimestrielle) - 4 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr
- L'e-ssentiel (mensuel) - 12 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr
- RSA conjoncture (trimestriel) – 4 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)

Direction de la stratégie, des études et des statistiques

APS non communiqué

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)

APS non communiqué

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) est un département de l'INHESJ (*Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice*), un établissement public administratif placé sous tutelle du Premier Ministre.

Le décret n° 2009-1321 du 28 octobre 2009 relatif à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) fournit dans son article 8, les missions de l'ONDRP :

1. *Recueillir les données statistiques relatives à la délinquance et à la criminalité auprès de tous les départements ministériels et organismes publics ou privés ayant à connaître directement ou indirectement de faits ou de situations d'atteinte aux personnes, aux biens ou à l'ordre public ;*
2. *Centraliser les données relatives au prononcé, à la mise à exécution et à l'application des mesures et sanctions pénales : données juridiques, données statistiques et analyses des questions soulevées dans le cadre des différentes disciplines concernées (données produites en France, mais aussi dans les autres Etats membres de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et dans les pays d'autres continents) ;*
3. *Exploiter les données recueillies mentionnées au 1. et au 2. pour réaliser des études et analyses globales ou spécifiques sur les phénomènes criminels constatés par les services de police et les unités de gendarmerie, sur les infractions révélées par les enquêtes de victimation, sur l'activité des services de sécurité et sur les réponses pénales apportées par les autorités judiciaires ou administratives ;*
4. *Assurer la mise en cohérence des indicateurs, de la collecte et de l'analyse des données afin de disposer d'analyses sur le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne pénale ;*
5. *Contribuer au développement d'outils pédagogiques permettant de synthétiser les informations les plus importantes et mettre sa production à la disposition des responsables de formation initiale et continue dans les établissements d'enseignement supérieur et les conseiller quant à leur exploitation*
6. *Assurer une fonction de veille sur les phénomènes criminels actuels ou émergents, sur leur perception par les citoyens, ainsi que sur l'ensemble des politiques publiques, françaises ou étrangères, visant à mieux connaître la délinquance et la criminalité et les réponses qui y sont apportées en vue de les prévenir ou de les réprimer ;*
7. *Coopérer avec l'ensemble des producteurs de données, publics ou privés, en vue de l'élaboration d'instruments statistiques innovants ayant vocation à fournir des statistiques régulières ;*
8. *Faciliter les échanges avec d'autres organismes d'observation ou de recherche ainsi que la coopération avec l'ensemble de nos partenaires européens ou extra-européens afin de favoriser une meilleure connaissance des phénomènes criminels, des systèmes juridiques, des pratiques et des résultats du traitement des infractions pénales par le développement de méthodes de comparaison adaptées ;*
9. *Organiser la communication à l'ensemble des citoyens de ces données à travers des publications régulières et leur mise en ligne sur un site internet, dans le cadre des protocoles passés entre l'institut et les ministères concernés ;*
10. *Communiquer les conclusions qu'inspirent ces analyses aux autorités concernées et aux partenaires de l'observatoire à travers la publication annuelle d'un rapport rendu public ;*
11. *Formuler toutes propositions utiles au développement de la connaissance scientifique des phénomènes criminels, de l'activité des services de sécurité ou des réponses pénales, et à*

l'amélioration des performances des politiques publiques en matière de prévention, de réinsertion et de lutte contre la récidive.

En novembre 2012, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a pu établir un bilan statistique annuel multi sources en s'appuyant, à titre principal, sur les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Il a notamment été possible d'étudier l'évolution de la fréquence de certains phénomènes de délinquance sur la période 2006-2011 en comparant les variations des taux de victimation à celles des nombres de faits constatés par la police ou la gendarmerie.

Or, au cours de ce même mois, l'ONDRP a découvert que l'enregistrement des faits constatés connaissait une rupture de continuité statistique depuis le début 2012 en zone gendarmerie. Elle résulte du lancement d'un nouvel outil d'enregistrement des procédures (PULSAR). Cette rupture et ses causes ont été confirmées par un rapport remis par l'Inspection générale de l'administration au ministre de l'Intérieur le 12 juillet 2013.

Puis, en 2013, le changement au 1er janvier du statut d'emploi des enquêteurs de l'INSEE a coïncidé avec une forte baisse du taux de réponse de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte avait pourtant été repoussée de 3 mois. En conséquence, en novembre 2013 puis en 2014, l'Observatoire pourrait ne pas être en mesure de publier et de commenter les statistiques sur la délinquance en 2012 suivant le modèle de l'approche multi sources mise en œuvre sur la période 2006-2011.

Pour ce qui est de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2013 portant sur les atteintes subies en 2012, dans l'attente des fichiers de résultats, on ne sait pas si elle pourra être exploitée en évolution. En revanche, il est acquis que les comparaisons annuelles des nombres de faits constatés en France métropolitaine par la police et par la gendarmerie entre la période actuelle et la période 1996-2011 seront très difficiles voire impossibles.

Compte tenu du calendrier de déploiement en zone police du nouvel outil d'enregistrement des procédures (LRPPN version 3), au mieux, en France métropolitaine, les faits constatés en 2016 pourront être comparés à ceux de 2015. En zone gendarmerie, on espère que 2014 sera comparable à 2013 et en zone police, pour l'instant, 2013 semble encore comparable à 2012 et aux années 1996-2011.

La période de transition qui a débuté en 2012 à la gendarmerie nationale s'achèvera donc, au plus tôt, courant 2014 lorsque le nouvel outil d'enregistrement de la police nationale sera en service sur l'ensemble du territoire. **La question de la continuité des séries statistiques se posera vraisemblablement en 2014 en zone police.**

Les nouvelles bases de données sur la délinquance enregistrée devraient aussi permettre d'accéder à des informations descriptives inédites sur les faits constatés, sur les victimes ou sur les personnes mises en cause. En 2014, l'ONDRP pourrait disposer dans cette perspective des statistiques enregistrées par la gendarmerie en 2012 et en 2013. **Leur exploitation nécessitera un fort investissement méthodologique de l'Observatoire.**

Le programme de travail 2014 de l'ONDRP sur la victimation sera fortement tributaire de la possibilité ou non d'exploiter tout ou partie des résultats de l'enquête la plus récente. D'ores et déjà, **un retour à la normale en terme de calendrier et de déroulement de la collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2014 est un enjeu prioritaire pour l'Observatoire.**

Or, l'existence de l'enquête dans sa forme actuelle est incertaine, d'abord pour des raisons budgétaires. Elle est aussi dans l'attente de la réunion de la commission thématique du CNIS du 26 novembre 2013 où son avis d'opportunité sera discuté.

Le rythme de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » détermine celui du bilan de l'évolution de la fréquence des phénomènes de la délinquance. L'annualité de l'enquête répond à une demande sociale qui trouve déjà un tel délai trop long. L'expérience montre que dès le 15 janvier de l'année suivante, la question du bilan de la délinquance est posée dans les media alors que l'ONDRP explique qu'il faut attendre les statistiques de victimation diffusées en fin d'année pour le mener.

En Angleterre et au Pays de Galles, d'ailleurs, l'enquête nationale de victimation se déroule désormais en continu afin de fournir des indicateurs actualisés 4 fois par an.

Pour la période 2006-2011, il a été possible de suivre à l'échelle de la France métropolitaine l'évolution annuelle de la délinquance visant les personnes et leurs biens en s'appuyant sur un double système de mesure « Constatation et Victimation ». Cette capacité est aujourd'hui remise en cause. La priorité du programme de travail de l'ONDRP en 2014 sera de la maintenir ou, au pire, de la rétablir en perdant au plus une année de comparaison. Pour y parvenir, l'Observatoire devrait pouvoir s'appuyer sur le nouveau service statistique ministériel qui va être créé au ministère de l'Intérieur sur les questions de délinquance.

L'élaboration d'un projet de programme de moyen terme 2014-2018 est menée par l'ONDRP dans des conditions de fortes incertitudes, non seulement à propos des deux principales sources statistiques qu'il exploite, mais aussi à son propre sujet.

Sous réserve :

- que l'Observatoire conserve ses missions actuelles et soit doté d'un effectif lui permettant de les mener ;
- que l'enquête « Cadre de vie et sécurité » se poursuive à un rythme annuel ;
- qu'à partir de 2015, on puisse à nouveau disposer de statistiques annuelles agrégées « police et gendarmerie » et,
- que le ministère de la Justice lui fournisse les données statistiques nécessaires,

les grands axes du travail de l'ONDRP sur la période de moyen terme 2014-2018 seraient les suivants :

- **Étudier les variations de la fréquence des phénomènes de délinquance** dans le cadre d'une approche multi sources, et, une fois celles-ci établies, les confronter aux résultats statistiques observés dans les autres pays et aux analyses criminologiques qu'elles y ont suscitées.
- **Contribuer à l'amélioration de la fiabilité des données sur la délinquance enregistrée et sur la réponse pénale**, et, si leur qualité le permet, tenter de faire diminuer le niveau de défiance à leur égard.
- **Poursuivre l'évaluation des conséquences statistiques** résultant de la mise en place des nouveaux logiciels d'enregistrement à la police et la gendarmerie nationales et s'efforcer de corriger des biais sur les séries liés à l'introduction de Pulsar
- **Analyser chaque étape la réponse pénale**, selon les natures d'infractions, en fonction de toutes les informations disponible en amont, et, en particulier, des statistiques sur la délinquance enregistrée.
- **Construire des trajectoires sur la délinquance subie** (multi victimation, victimation chronique, victimation dans l'enfance) **ou sur la délinquance agie** (multi mis en cause, réitération, récidive), en fonction de la nature des infractions, et déterminer leurs liens éventuels ou leur impact respectif sur le niveau de la délinquance

Parmi les thèmes d'études ou les types d'actions s'articulant autour d'un ou plusieurs de ces grands axes, on peut citer :

- l'évolution et fréquence des modes opératoires ;
- les relations bilatérales ou multilatérales entre les faits, les lieux, les auteurs et les victimes : Qui est victime de quoi, où et par qui ? ;
- la nature et les conséquences des préjudices subis par les victimes ;

- les données par territoires ou types de territoires sur les faits (lieux de commission), les victimes (taux de victimation), les opinions (sentiment d'insécurité) ou les mis en cause (déplacements) ;
- l'examen de la possibilité de mettre en place des indicateurs concernant la prévention ;
- l'élargissement des données sur la délinquance enregistrée : constatation, déclarations d'usagers et interventions ;
- le profil des personnes selon les différentes étapes du processus pénal et par catégorie d'infractions : mise en cause, poursuites, jugement sur la culpabilité, décision sur la peine et exécution ;
- les comparaisons internationales dans une perspective statistique et criminologique ;
- la perception et les opinions sur les questions de sécurité, de police et de Justice ;
- l'impact des politiques publiques, et en particulier de la politique pénale des Parquets sur le niveau mesuré des phénomènes de délinquance, notamment en matière de récidive ;
- les correspondances entre les différentes nomenclatures nationales et internationales ;
- de nouvelles formes de diffusion au service de la pédagogie sur les méthodes et les usages ;
- l'amélioration des supports de diffusion des études (site internet) et la possibilité de téléchargement aisément des données de l'état 4001.

2. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2014-2018

Le programme dont les grandes lignes sont évoquées ci-dessus, ne sera discuté par le Conseil d'orientation de l'Observatoire qu'en septembre 2013, et sera établi formellement à cette échéance.

3. Travaux nouveaux pour 2014

3.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le questionnaire de niveau « ménage » de l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP et celui posé aux personnes de 14 ans et plus ne sera modifié en 2014 que sur un point : l'ajout d'une question sur la pré plainte en ligne dans le module « déclaration à la police ou à la gendarmerie » des victimations pour lesquelles cette démarche est prévue (plaintes contre auteur inconnu pour atteintes aux biens ou retrait frauduleux sur compte bancaire).

Un nouveau module consacré aux violences psychologiques et comportements abusifs (contrôle, menaces, injures, dénigrement) de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint est créé au sein du questionnaire auto administré sur les violences sensibles soumis aux personnes ayant entre 18 et 75 ans. En raison du risque de doublons, et afin de limiter l'allongement du temps d'enquête, le module sur les menaces au sein du ménage n'est pas maintenu.

Le questionnaire auto administré des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a été conçu dès l'origine pour permettre d'appréhender les phénomènes de violences physiques ou sexuelles, y compris de la part du conjoint actuel, avec un protocole adapté. Étant établi qu'une enquête annuelle incluant ces victimations pouvait être conduite dans la durée, l'INSEE et l'ONDRP ont souhaité inclure des questions sur les comportements abusifs au sein du couple, en dehors des violences physiques ou sexuelles. Ces actes ne peuvent pas être abordés à travers une unique question de victimation. Plus d'une douzaine de comportements font l'objet d'une question dans le module « violences psychologiques » introduit en 2014.

3.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Les statistiques sur la délinquance enregistrée en 2013, faits constatés, faits élucidés et personnes mises en cause, ne pourront pas être exploitées à l'échelle de la France métropolitaine. La source de ces données ne le permet plus depuis janvier 2012. La continuité de l'état 4001 tel qu'il a été exploité par l'ONDRP depuis l'année 1996 s'arrête en 2011.

La précédente rupture était due à l'entrée en vigueur d'un nouveau code pénal en 1994, avec 1995 comme année de transition. La nouvelle rupture résulte de la modernisation des applications informatiques servant à la collecte des statistiques sur la délinquance enregistrée.

La base de données issue de la nouvelle application de saisie de la gendarmerie nationale n'est certes pas comparable avec les statistiques collectées les années précédentes mais elle contient des informations inédites sur les faits, les victimes ou les mis en cause. En 2014, on devrait disposer de deux années de collecte, 2012 et 2013, dont la seconde a sans doute été bien moins perturbée que la première.

En 2014, l'ONDRP souhaite que la Police Nationale lui transmette des données extraites de sa nouvelle application de saisie dont le déploiement est effectué de façon progressive en 2013 et devrait être terminé en 2014.

Si c'est le cas, l'Observatoire disposerait de données préfigurant ce qui sera vraisemblablement disponible en année pleine à l'échelle de la France métropolitaine en 2015. Il s'agirait alors de définir les nouveaux indicateurs pouvant en être extraits.

Au cours de cette période extrêmement perturbée, l'ONDRP va devoir s'adapter à l'évolution rapide des statistiques sur la délinquance enregistrée comme il le fait depuis novembre 2012, dans ses publications régulières sur le sujet : bulletins mensuels ou annuels, tableaux de bord ou fiches thématiques du rapport annuel.

Le périmètre des statistiques sur la délinquance enregistrée s'est élargi en 2013 avec la transmission par la Direction centrale de la police judiciaire à l'ONDRP de statistiques sur les délits routiers, sur les contraventions constatées par la police nationale ou encore sur les interventions enregistrées par la police ou la gendarmerie nationales. Des études de faisabilité devront être menées pour déterminer s'il est possible de les exploiter à des fins d'information générale.

L'Observatoire ne peut qu'encourager le ministère de l'Intérieur à réfléchir à la création d'un infocentre statistique adossé au fichier Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ) regroupant les données de la police et de la gendarmerie, comme le préconise un rapport parlementaire récent.

3.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2013

L'Observatoire entend poursuivre en 2014 la mise en valeur la richesse du contenu des six premières enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2012 par l'intermédiaire de publications couplées « articles statistiques / « banques de données d'enquêtes » suivant un modèle élaboré en 2013.

Il s'intéressera tout particulièrement aux questions ouvertes sur les problèmes de délinquance à traiter en priorité et sur les opinions concernant l'action de la police ou de la Justice.

Des comparaisons en tendance seront menées entre les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et ceux d'autres enquêtes annuelles de victimations, en particulier de l'enquête de victimation d'Angleterre et du Pays de Galles (CSEW). Suivant le modèle de travaux du Jan Van Dijk¹, **l'Observatoire prévoit aussi confronter certains résultats prédits par des travaux théoriques en criminologie (« Criminal opportunity theory » et « responsive securitization ») aux données collectées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».**

L'ONDRP exploite les bases de données opérationnelles de la police et de la gendarmerie (comme le fichier CORAIL de la Préfecture de Police) afin d'analyser les caractéristiques des faits constatés, des victimes et des personnes mises en cause à partir d'informations qui sont absentes de

¹ <http://www.criminologysymposium.com/download/18.4dfe0028139b9a0cf4080001575/1348484090486/TUE13,+van+Dijk+k+Jan.pdf>

l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers. Parmi les thématiques envisagées pour 2014, en dehors de la mise à jour de travaux précédents comme sur les vols à main armée ou le profil détaillé des mis en cause, on peut citer les homicides, les victimes de violences (*enfants, femmes, personnes âgées*) et la typologie des lieux de commission.

Les **différentes approches statistiques sur la réponse pénale** doivent faire l'objet d'un traitement régulier par l'ONDRP. Toutefois, dans ce cadre, il est indispensable que les données lui soient transmises par le ministère de la Justice au même rythme et selon la même régularité que celles communiquées par le ministère de l'Intérieur. Une première étape consisterait en la **production de fiches thématiques sur l'évolution du profil des personnes condamnées**. Des comparaisons pourraient alors être menées avec l'évolution du profil des personnes mises en cause.

Si de premières statistiques sur les décisions des parquets concernant les poursuites à l'égard des personnes mises en cause sont disponibles, l'Observatoire souhaite s'intéresser aux **taux de classement et à leur motif** selon le type et les caractéristiques des infractions, des victimes ou des mis en cause.

Au sujet de la **réitération et de la récidive**, et plus en amont encore, à propos de la **multi mise en cause**, l'ONDRP devra mener une étude méthodologique visant à déterminer les indicateurs les plus adaptés à l'évaluation de l'effet de la réponse pénale sur le niveau de la délinquance enregistrée. Il devra notamment examiner, avec le SSM du ministère de la Justice, la possibilité d'utiliser le Système d'Information Décisionnelle (SID) pour procéder à des suivis de cohortes d'auteurs présumés.

3.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Un double travail sur **l'harmonisation des nomenclatures** devra être conduit dans les années qui viennent : en France, afin de créer des tables de correspondances entre la nomenclature fondée sur le code pénal (NATINF) et les nomenclatures à vocation plus opérationnelles de la police ou de la gendarmerie, et, à l'internationale, suivant les avancés du groupe d'experts de l'ONU sur la classification des infractions à des fins statistiques².

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information au sein de la police et de la gendarmerie et de l'interconnexion de leurs fichiers avec le système Cassiopée du ministère de la Justice il sera nécessaire d'approfondir la qualification des catégories d'infractions afin d'élaborer une nomenclature partagée par les deux ministères sur le champ de compétence de l'ONDRP.

L'ONDRP étudie la faisabilité d'une extension de son recensement des atteintes visant certaines professions aux agents de sécurité privée.

4. Aspects particuliers du programme 2014

4.1 Aspects « Territoires »

La disponibilité progressive de **données sur les lieux de commissions des faits** constatés par la gendarmerie nationale puis par la police nationale devrait permettre à l'ONDRP de proposer de nouvelles statistiques locales, à l'échelle du département, et peut-être de la commune. On peut espérer que fin 2014, plus aucun fait ne sera attaché au lieu de son enregistrement mais bien à celui de sa commission.

Le projet de constitution de « **banque de données thématiques** » à partir des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP devrait comporter une forte composante « territoire » : à l'échelle des zones d'études et d'aménagement du territoire pour ce qui est des découpages administratifs (*NUTS*, « *Nomenclature of Territorial Units for Statistics* », niveau 1), mais surtout selon des variables propres à l'enquête comme la taille de l'unité urbaine, le type de commune (ville-centre, communes de banlieue ou péri-urbaines) ou le type d'environnement du quartier (quartiers pavillonnaires, quartiers d'immeubles ou autres). L'extension de l'échantillon aux quartiers classés zones urbaines sensibles (ZUS) permettra de s'intéresser tout particulièrement à la victimation et aux opinions sur la sécurité des ménages et des personnes de 14 ans et plus habitants de ces territoires urbains.

² <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-28-Classifications-F.pdf>

Il pourrait également être envisagé, sous la condition de disposer des ressources nécessaires, de produire des enquêtes de victimation à l'échelle locale en utilisant des modes de collecte adaptés. On étudiera pour ce faire les résultats de l'enquête méthodologique « Vols, Violences et sécurité » de 2013, dont la collecte par « internet » (CAWI) a été complétée par une collecte « papier » (PAPI).

4.2 Aspects « environnement et développement durable »

Les infractions à l'environnement font l'objet d'une fiche du rapport annuel de l'ONDRP. Elle est réalisée à partir des données collectées par les militaires de la Gendarmerie nationale, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que par les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

4.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La possibilité pour l'ONDRP d'établir un bilan annuel de la délinquance est remise en cause aujourd'hui tant en matière de statistiques administratives que de statistiques d'enquête. Dans ce contexte, évaluer les politiques publiques de lutte contre la délinquance est quasiment impossible. Il sera difficile d'expliquer cela fin 2013 et en 2014 sans susciter de la défiance, d'autant plus que cette évaluation a pu être menée sur la période 2006-2011. Les décisions administratives qui ont porté atteinte au dispositif de mesure statistique de la délinquance en France auront sans doute des répercussions allant bien au-delà des administrations concernées.

Le ministère de l'Intérieur a conçu en 2012 de nouveaux tableaux de bord servant à l'évaluation des services. Sollicité à leur sujet, l'ONDRP a conseillé que leur forme définitive ne soit arrêtée qu'après une période de test d'un an, en 2013. La participation à ce test est ouverte à toute personne intéressée (*Voir Bulletins mensuels de l'ONDRP*).

Si l'ONDRP voyait ses moyens et ses missions renforcés il pourrait contribuer avec d'autres acteurs à une réflexion sur la possibilité de construire des indicateurs annuels sur la prévention de la délinquance.

4.4 Aspects « européens »

L'ONDRP, en tant que point de contact, représente la France au sein du groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques de la criminalité et de la délinquance. La collecte de données à l'échelle de l'Union porte soit sur des indicateurs généraux qui sont publiés dans « Statistics in focus » (*celui portant sur 2010 est paru le 5 juillet 2013*), soit sur des données thématiques.

Les indicateurs généraux concernent les statistiques administratives sur les faits constatés, les personnels des forces de sécurité et les personnes incarcérées. Eurostat souhaite pouvoir développer la publication de statistiques de faits constatés à l'échelle régionale. La DG Justice souhaiterait élargir la liste des données à transmettre aux personnes mises en cause (« suspected »), aux dépenses ou encore aux atteintes liées à la drogue.

L'ONU sollicite aussi les États dans le cadre d'une collecte annuelle. Les deux organismes souhaitent faire converger leurs procédures afin de limiter la charge de travail.

L'Italie s'est portée candidate à l'organisation de la seconde conférence internationale sur les statistiques de la criminalité⁴. La première avait eu lieu au Mexique en 2012. **On rappelle qu'il existe une activité internationale soutenue dans ce domaine et que l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » permettait jusqu'à présent à la France d'être l'un des pays les plus avancés.**

5. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Observations
Enquêtes	

³ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-13-018/EN/KS-SF-13-018-EN.PDF

⁴ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-Report-E.pdf> (Page 24, point g)

« Cadre de vie et sécurité »	La collecte de l'enquête 2013 a été perturbée. On espère qu'elle fournira des résultats exploitables.
Exploitation de fichiers administratifs	
Etat 4001	La continuité de l'état 4001 à l'échelle de la France métropolitaine a été interrompue entre 2011 et 2012
Autres données sur la délinquance enregistrée par la police ou la gendarmerie (main courante informatisée, contraventions enregistrées par la gendarmerie nationale, infractions à la sécurité routière)	Statistiques publiées de façon régulière dans le bilan annuel, les bulletins mensuels et les fiches thématiques du rapport annuel. Elles ont aussi été perturbées par le lancement d'une nouvelle application de saisie à la gendarmerie nationale.
Autres travaux répétitifs	
Les statistiques sur les atteintes subies par certaines professions ou les infractions collectées par certains organismes	Statistiques publiées dans le rapport annuel (voir sommaire en annexe). Exemples : les douanes, les impôts, les sapeurs pompiers, les entreprises de transports (RATP, SNCF, UTP), la violence en milieu hospitalier ou les faits d'insécurité dans l'habitat social

6. Allègement de la charge statistique des entreprises

7. Diffusion des travaux

Les études publiées en 2012

En 2012, l'ONDRP a publié neuf nouvelles études exploitant les données sur les crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie nationales, les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » ou d'autres sources d'information. A ces neuf publications, il convient d'ajouter l'ensemble des publications à caractère méthodologique ou rendant compte de l'évolution départementale des crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie.

- Repère n° 16 « Les incendies volontaires de véhicules - Éléments de compréhension et de comptage », janvier 2012.
- Grand Angle n°29 « Français et étrangers mis en cause par la police et la gendarmerie pour atteintes aux biens ou pour atteintes volontaires à l'intégrité physique de 2006 à 2011 », février 2012.
- Repère n° 17 « Premiers éléments de mesure sur les débits frauduleux déclarés par les ménages sur leurs comptes bancaires au cours de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 », mars 2012.
- Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », avril 2012.
- Focus n° 7 « Les vols de métaux en France métropolitaine en 2010 », juin 2012.
- Grand Angle n°30 « Nombres et profils des mis en cause pour crimes et délits non routiers en 2011 », juillet 2012.
- Focus n° 8 « Violences, incivilités et autres infractions spécifiques aux activités physiques et sportives en France de 2005 à 2011 (Présentation des sources et des indicateurs disponibles) », juillet 2012.
- Grand Angle n°31 « Fréquence et caractéristiques des vols et tentatives de vol personnels de téléphone portable déclarés par les personnes de 14 ans et plus lors des enquêtes « cadre de vie et sécurité » 2007 à 2011 », octobre 2012 .
- Repère n° 18 « Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint sur 2 ans lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2008 à 2012 », octobre 2012.
- Repère n° 19 « L'emprise de l'alcool ou de la drogue sur les auteurs d'actes de violences, de menaces ou d'injures décrits par les personnes s'étant déclarées victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2009 à 2012 », décembre 2012.
- Fiches départementales mensuelles des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2012
- Crimes et délits par département 2012 (fiches par régions), décembre 2012.

- Tableaux de bord n°1 à 9 des crimes et délits, janvier-septembre 2012.

Le huitième rapport annuel sur l'état de la criminalité en France a été publié le 20 novembre 2012. Il s'appuie sur l'ensemble des données de la police et de la gendarmerie disponibles pour la période considérée. Il exploite par ailleurs des données issues d'autres administrations ou organismes publics ou privés afin d'approcher au plus près la réalité criminelle en France. Une série d'articles est d'autre part consacrée aux atteintes perpétrées à l'encontre de certaines professions, pour l'essentiel, appartenant au service public. Enfin, quelques articles portent sur les réponses pénales apportées aux phénomènes criminels et sur la criminalité enregistrée à l'étranger.

Pour la sixième année consécutive, le rapport livre également les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » ayant eu lieu au début de l'année (*collecte de janvier à avril 2012*). Une mise en perspective avec les résultats obtenus au cours des années précédentes y est jointe. La poursuite de ces enquêtes d'année en année permet de capitaliser les résultats obtenus. Leur mise à jour régulière et leur exploitation réitérée permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer les tendances, d'approfondir la connaissance des victimes, et de dégager des évolutions marquantes. Les statistiques de victimation sur les atteintes aux biens des ménages, sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures hors ménage déclarées par les personnes de 14 ans et plus, ou encore sur les violences sexuelles ou les violences physiques intra-ménage subies par les 18 à 75 ans sont ainsi analysés. Le sentiment d'insécurité exprimé par les 14 ans et plus fait aussi l'objet d'un développement.

On peut citer les deux premiers articles du rapport annuel qui permettent de retrouver tous ces résultats :

- Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012, Rapport annuel⁵, Novembre 2012
- Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Rapport annuel⁶, Novembre 2012.

En 2012, l'ONDRP a publié 39 études ou recueils sous divers formats (Cf. tableau ci-dessous) auxquelles il convient d'ajouter des productions plus ponctuelles telles que les dix articles de veille par exemple, non comptabilisées ici.

Titres	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Rapport annuel		1	1	1	1	1	1	1	1	8
Bulletin mensuel		0	11	12	12	12	12	12	12	83
Bulletin annuel cartographique		0	1	1	1	1	1	1	0	6
Bulletin annuel		0	0	1	1	1	1	1	1	6
Crimes et délits par départements	0	0	0	0	0	1	1	1	5	8
Résultats et méthodes	4	2	1	1	2	0	0	1	0	11
Tableaux de bord	0	0	3	5	0	0	0	0	0	8
Tableaux de bord annuels	0	0	0	0	0	0	0	8	10	18
Grand Angle		4	6	2	3	5	3	5	3	31
Repères	0	0	4	2	2	2	4	1	4	19
Débats	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Focus	0	0	0	0	3	0	1	2	2	8
Dictionnaire méthodologique									1	1
Total	4	7	27	25	26	24	24	33	39	209

⁵ http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_1.pdf

⁶ http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_2.pdf

Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)

APS non communiqué

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Projet CONSTANCES

1. Exposé de synthèse

L'opération Constances a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants personnels, sociaux et environnementaux en matière de santé, d'apporter des informations pour l'Assurance Maladie à visée de santé publique, de permettre le suivi de certains indicateurs de la loi de santé publique, et de contribuer au développement de la recherche et de la surveillance épidémiologique. Elle répond à des besoins du ministère de la Santé, de l'Inserm et de l'Institut de veille sanitaire et est réalisée en coopération avec la CnamTS, et l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Parmi les thèmes abordés, on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes.

Les données sont recueillies par autoquestionnaires et questionnaires en face à face par enquêteur ; données d'examen médical ; données extraites de bases de données nationales. Deux auto-questionnaires papier ("Modes de vie et santé", "Calendrier professionnel") à compléter à domicile sont d'abord adressés aux personnes ayant donné leur accord pour participer à l'opération. Les volontaires sont invités à se présenter dans un centre d'examen de la sécurité sociale (CES) où il leur est proposé deux questionnaires papier, l'un auto-administré pour les femmes ("Santé des femmes"), l'autre administré par enquêteur ("Expositions professionnelles") ; l'examen médical donne lieu à un questionnaire ("Antécédents médicaux"). Les informations collectées sont issues d'un bilan de santé standardisé effectué dans un CES, puis d'interrogations annuelles par questionnaire adressé par la voie postale, et d'examens de santé réguliers (tous les cinq ans). Ces informations sont complétées par des données issues de bases de données de santé nationales (SNIIR-AM et Cnav).

La constitution de la cohorte se fera sur cinq ans. La première vague d'inclusion sur un an a démarré courant 2012. Les envois d'invitations à participer sont étalés sur l'année afin de tenir compte de phénomènes saisonniers. La première vague d'inclusion concernera environ 20 000 personnes. Des vagues de 45 000 personnes sont prévues pour les années suivantes, et au total, 200 000 personnes âgées de 18 à 69 ans au moment de leur intégration à la cohorte et résidant dans l'un des seize départements retenus pour l'opération - proches de la France entière en termes de caractéristiques sociodémographiques - seront tirées au sort dans les fichiers de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

2. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2014-2018

L'année 2014 sera à la fois la continuation du recrutement de nouveaux sujets et le début du suivi annuel des premiers inclus.

Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes.

- Recrutement des jeunes (18-24 ans) : les taux de participations sont faibles par rapport à ce qui était visé. Nous étudions les différentes façons de mieux recruter dans cette classe d'âge.
- Le coût des invitations par courrier postal est élevé, et nous étudions une formule « mixte » où une partie des personnes seront invitées après tirage au sort et une autre partie en proposant aux personnes qui viennent spontanément dans les CES de participer à la cohorte. Nous travaillons sur les aspects méthodologiques pour permettre des redressements dans ce contexte.

En 2014, nous procéderons pour la première fois à l'appariement des premiers participants avec les bases du SNIIRAM et du SNGC-Cnav ; cet appariement avait été testé avec succès dans le cadre du

pilote, mais en 2014, nous comptons diffuser les premiers résultats de paramètres estimés avec données des bases citées.

3. Travaux nouveaux pour 2014

Pas de travaux nouveaux prévus.

4. Aspects particuliers du programme 2014

Sans objet.

5. Opérations répétitives

Enquêtes

Opérations	Type	Objectifs
Cohorte Constances UVSQ-Inserm	Cohorte épidémiologique longitudinale	Infrastructure de recherche Production de données descriptives sur la santé des adultes

6. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

1. Exposé de synthèse

En 2014, l'IRDES poursuivra ses travaux dans le cadre d'un programme quadriennal établi pour la période 2014-2017. Le programme statistique comprendra ainsi :

- La production, la gestion et la maintenance des sources statistiques ;
- La réalisation d'études et de recherches selon les pôles suivants :
 - Pôle 1. Organisation et financement des soins ambulatoires, régulation des professions de santé, pratiques professionnelles.
 - Les travaux d'analyse et d'évaluation.
 - Les travaux prospectifs dans le cadre des politiques publiques.
 - Pôle 2. Performance des soins hospitaliers et de long terme
 - Organisation, financement, qualité et recours aux soins hospitaliers, alternatives à l'hospitalisation.
 - Soins de long terme, soins psychiatriques.
 - Pôle 3. Etat de santé, recours aux soins et déterminants.
 - La mesure de l'état de santé, les inégalités de santé et de recours aux soins.
 - Les relations entre la santé et caractéristiques individuelles et sociales (situation de travail, migration, capital social).
 - La consommation et la prescription de médicaments.
 - Pôle 4 Systèmes de santé, financement, assurance et régulation.
 - Assurance maladie obligatoire et complémentaire : financement et dépenses.
 - Assurance maladie et marché du travail.
 - Impacts des réformes de l'assurance maladie, régulation du médicament.
 - Etudes macro-économiques, comparaison des systèmes de santé.
 - Pôle 5 Santé et territoires.
 - Accessibilité spatiale aux soins.
 - Variabilité territoriale des pratiques de soins.

2. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2014-2018

Dans le cadre de ce programme quadriennal, l'Irdes sera impliqué en 2014 dans la réalisation et l'exploitation des outils suivants :

- L'enquête Santé Protection Sociale (ESPS) <http://www.irdes.fr/Esps>.
- La base Hygie <http://www.irdes.fr/Hygie>.
- La base OMG.
- La base Eco-Santé <http://www.ecosante.fr>.

OUTILS ET ENQUETES IRDES	Unité responsable	Observations
Enquête Santé et Protection Sociale	IRDES	Annuelle de 1988 à 1998, biennale depuis 1998.
MONACO	IRDES	Appariement des données de remboursement des OCAM à l'enquête ESPS.
Hygie	IRDES	Données Cnav - Cnamts 2005-2012.
OMG apparié	IRDES	Données OMG – Cnamts.
ECO-SANTE : Logiciel de séries statistiques relatives au domaine sanitaire et social pour la France, les régions et départements français.	IRDES	En accès libre et gratuit sur www.ecosante.fr Mise à jour mensuelle.

En 2014, l'enquête ESPS sera le support de l'enquête santé européenne European Health Interview Survey (EHIS) pilotée par la Drees (cf. ci-après).

Le projet MONACO d'appariement de l'ESPS avec les données des complémentaires santé dont la faisabilité a été montrée sur la base des données de l'enquête ESPS 2010, sera vraisemblablement prolongé sur les données de l'opération ESPS 2012 afin d'obtenir un échantillon de taille suffisante pour de premières analyses statistiques (cf. ci-après).

La constitution du panel Hygie sur les arrêts de travail débuté en 2005 et qui contient à ce jour des données sur la période 2005-2008 sera poursuivie (cf. ci-après).

Les exploitations de la base test OMG appariée (associant à l'échelon individuel les données médicales produites par les médecins généralistes et les données de remboursement de soins des patients) seront poursuivies en 2014.

L'IRDES poursuivra également les analyses des données collectées dans le cadre des expérimentations des nouveaux modes de rémunération (ENMR) dans la perspective d'une compréhension des parcours de soins.

Concernant l'outil Eco-santé, des échanges sont en cours avec la FNORS (Fédération Nationale des Observatoires Nationaux de Santé) afin de trouver des synergies entre les deux outils Eco-santé et Score-santé (cf. ci-après).

De façon plus générale les travaux de l'IRDES continueront à s'appuyer sur les sources administratives suivantes :

Les bases administratives mobilisées par l'Irdes	Unité responsable	Observations
EGB	CNAMTS	Echantillon généraliste de bénéficiaires – base de sondage de l'ESPS
SNIIR-AM	CNAMTS	Données appariées avec l'enquête ESPS – données mobilisées pour la base Hygie, données mobilisées pour l'évaluation des ENMR.
PMSI	ATIH	Données appariées avec l'enquête ESPS – Travaux sur les parcours hospitaliers
ENCC	ATIH	Travaux sur les parcours hospitaliers
RIM-P, RAPSY, FINESS, Enquête Etablissements sociaux	ATIH, DREES	Projets de recherche « psychiatrie »
Données de carrière	CNAV	Mobilisées pour la base Hygie
Bases OMG appariée	IRDES	Mobilise les bases OMG et Sniiram (Cnamts)

3. Travaux nouveaux pour 2014.

3.1. Enquête de périodicité supérieure à un an.

L'enquête santé et protection sociale (ESPS).

L'Enquête Santé Protection Sociale (ESPS) de l'IRDES, est un dispositif d'enquête en population générale, répétée (biennale), panélisée (le même échantillon est sollicité tous les 4 ans) et appariée avec les données de consommation de soins de l'Assurance maladie obligatoire. Les principaux partenaires et financeurs de l'enquête ESPS 2014 sont la Cnamts, la Drees, l'InVS, le RSI et la MSA.

L'enquête ESPS interroge tous les deux ans plus de 8 000 ménages et plus de 22 000 personnes. Elle est constituée d'un important module permanent qui permet l'analyse de problématiques complexes mettant en jeu simultanément la consommation de soins, l'état de santé, le niveau d'assurance en santé, le statut économique et social.

Chaque vague de l'enquête ESPS propose des modules ponctuels. Ces modules permettent de contribuer à l'évaluation des politiques publiques (en 2014, un focus particulier sera fait sur l'accès à la complémentaire santé), d'aborder des questions de recherche (en 2014, les parcours de soins de personnes atteintes de maladies chroniques et le lien entre les conditions de travail et la consommation de soins) et de traiter des problématiques spécifiques ou d'actualité en économie de la santé ou en santé publique (ces dernières années, l'assurance dépendance, le don du sang, les problèmes de sommeil...).

L'appariement avec les données administratives de liquidation issues du Sniiram permet de connaître l'exhaustivité des recours aux soins ayant fait l'objet d'un remboursement des enquêtés, et donc de mener des analyses fines, par type de soins, et fiables, c'est-à-dire non limitées par des biais de déclaration. A partir de 2010, les données de l'enquête ESPS sont appariées avec le PMSI-MCO et des informations médicalisées sur les ALD. Prochainement, l'appariement devrait être élargi aux données des PMSI HAD, SSR et PSY. D'autres appariements sont envisagés dans le futur, en particulier avec les données de la Cnav sur les carrières professionnelles.

L'enquête ESPS permet également d'entreprendre des études longitudinales.

En 2014, l'enquête ESPS hébergera l'enquête santé européenne EHIS dont la Drees assure la maîtrise d'ouvrage. Le questionnaire santé européen est issu du règlement d'application n° 141-2013 adopté le 19 février 2013, qui relève du règlement-cadre n°1338/2008 du 16 décembre 2008 relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail qui prévoyait dans son annexe 1 la réalisation obligatoire d'une enquête déclarative quinquennale sur la santé et ses déterminants (EHIS, European Health Interview Survey). Le règlement d'application est consultable via le lien suivant :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:047:0020:0048:FR:PDF>.

Pour répondre aux exigences européennes, la taille de l'échantillon ESPS sera augmentée de 30 %.

Jusqu'en 2012, le champ de l'enquête était constitué des ménages ordinaires de France métropolitaine dont l'un des membres au moins est ressortissant d'un des trois principaux régimes d'assurance maladie (RSI, CNAMts, MSA - régimes dont les fichiers de bénéficiaires sont utilisés comme base de sondage). A partir de 2014, le champ de l'enquête ESPS sera progressivement élargi aux régimes spéciaux et aux sections locales mutualistes (SLM) visant à terme l'exhaustivité.

En 2014, les régimes suivants ont été sollicités :

- Régimes spéciaux : SNCF - CPRPSNCF, RAPT - PEPS RATP, Industries électriques et gazières – Camieg, les militaires – CNMSS, les clercs et employés de notaire – CRRPCEN ;
- Sections locales mutualistes : les enseignants - MGEN, les étudiants – LMDE et Emevia, la Police – MGP, les hospitaliers – MNH.

Méthodes, outils, normes pour la mise en commun de données des Assurances complémentaires et obligatoires (Monaco), un appariement de l'enquête ESPS avec les données d'organismes complémentaires

Le projet MONACO, projet d'appariement des prestations portées à remboursement auprès des organismes d'assurance maladie complémentaire avec les données croisées de l'Assurance maladie obligatoire et de l'enquête ESPS est porté par l'Institut des données de santé (IDS) et réalisé par l'Irdes.

L'enjeu de ce projet est l'étude des restes à charge des ménages en santé après les remboursements des régimes obligatoires et complémentaires.

Un premier rapport remis à l'IDS en avril 2013 a montré la faisabilité d'un tel appariement. Il est actuellement envisagé de poursuivre ce travail à partir des données de l'enquête ESPS 2012 afin de constituer un échantillon de taille suffisante pour de premières analyses statistiques.

3.2. Travaux nouveaux d'études et de diffusion de 2014

Les travaux portant sur l'analyse des parcours de soins

Engagement des travaux mobilisant les données SNIIRAM afin d'évaluer les projets PAERPA (prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées).

Partie dans laquelle nous pourrions intégrer les projets psy (cf. ci-dessous).

Le Recueil d'informations médicalisé pour la psychiatrie (RIM-P)

Le RIM-P rassemble depuis 2006 toute l'activité réalisée au bénéfice des malades par les établissements de santé français (publics et privés) ayant une activité de psychiatrie, qu'il s'agisse de l'activité ambulatoire (en centre médico-psychologique, unité somatique, à domicile, etc.), à temps partiel (hospitalisation de jour et de nuit, mais aussi prise en charge en atelier thérapeutique et centre d'activité thérapeutique à temps partiel) et à temps complet (hospitalisation temps plein classique, mais également accueil familial thérapeutique, prise en charge en appartement thérapeutique, centres de post-cure). Cette base de données médico-administratives permet de quantifier et de décrire l'activité hospitalière de manière exhaustive, pour tous les établissements ayant une autorisation d'activité en psychiatrie. Elle comporte pour chaque séjour ou acte de soins des informations médicales (modalités et lieux de prise en charge, diagnostics principaux, reliés et associés, dépendance...), individuelles (âge, sexe, mode d'entrée et de sortie, origine géographique...).

Plusieurs projets de recherche menés par l'Irdes mobilisent cette base de données. Il s'agit d'une part, d'analyser la variabilité des prises en charge de la dépression et de la schizophrénie en établissement de santé (projet de recherche financé par la DREES), d'autre part, d'analyser la variabilité territoriale du recours aux soins sans consentement et de l'hospitalisation au long cours (projet de recherche financé par l'IRESP). Pour expliquer ces variabilités, plusieurs facteurs sont explorés à travers l'exploitation des bases de données sur les établissements de santé (SAE et RAPSY, produits par la DREES), les établissements sociaux et médicaux sociaux (enquête ES et répertoire FINESS gérés par la DREES) et les professionnels de santé (données du Sniiram). Par ailleurs, l'Irdes envisage à terme de travailler sur les parcours de soins en psychiatrie à travers l'appariement des données du Rim-P, du PMSI et du Sniiram.

4. Opérations répétitives

Hygie : Base de données sur les arrêts de travail.

Suite à un appel d'offres émis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) en 2005, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), a été chargé de la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des établissements qui les emploient.

Afin de pouvoir mener à bien ce travail de recherche, l'Irdes a construit, en collaboration avec la Cnamts et la Cnav, la base de données Hygie contenant les informations nécessaires à la fois sur les arrêts de travail et les consommations de soins y étant associées, sur le contexte individuel et professionnel du salarié, ainsi que sur quelques caractéristiques des établissements qui les emploient.

(accord CNIL n° 2006-238 du 9 novembre 2006 renouvelé en novembre 2011 déclaration n° 1185212V3).

Actuellement, les données collectées ont permis de construire le panel HYGIE de 2005 à 2008. La base de données est donc constituée de 550 000 individus et 250 000 établissements. Le fichier de l'année 2009 est en cours de construction. Les fichiers des années 2010 et 2011 sont constitués en 2014.

L'objectif est d'analyser les mécanismes individuels et contextuels des arrêts de travail et le versement des indemnités journalières qui y sont liées, à travers trois axes de recherche. Un premier axe de recherche sur la base Hygie concerne l'absentéisme, les conditions de travail et les transitions professionnelles à partir de l'emploi occupé. Il s'agit d'explicitier les déterminants microéconomiques des arrêts de travail courts et longs. Un deuxième axe mobilise la dimension panel de la base de données Hygie, son caractère « employeur-employé » et géolocalisable (département voire bassin d'emploi) dans des travaux visant à analyser dans le temps et l'espace l'effet du contexte économique général ou de mesures spécifiques de régulation sur la santé au travail, ou comment le travail influe sur l'état de santé. Le troisième axe de recherche s'intéresse à l'effet de la santé sur le travail et notamment sur les revenus et les carrières professionnelles des personnes bénéficiant d'une ALD cancer, dans le cadre d'une recherche mobilisant les données de la base Hygie. Ce projet, financé par l'Inca suite à un appel à projets, a débuté en octobre 2012 et se déroulera en 2013 et 2015. L'ensemble de ces travaux sur Assurance et Arrêt maladie seront menés en collaboration avec des chercheurs du Centre de l'étude et de l'emploi (CEE), du Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos) et de la division redistribution et politiques sociales de l'Insee .

Base de données Observatoire de la médecine générale – Assurance maladie

Une nouvelle base appariant les informations recueillies par les médecins du panel de la Société Française de Médecine Générale, l'Observatoire de la Médecine Générale, auprès de leurs patients à l'ensemble des données de prestations versées par l'Assurance maladie, destinée aux travaux de recherches de l'équipe PROSPERE, [équipe pluridisciplinaire de recherche](#) sur les services de santé, en particulier les soins de premiers recours et principalement : l'analyse des parcours de soins et les dépenses des patients selon les diagnostics et morbidités associées, la constitution d'échantillon témoin pour comparer les différentes formes d'organisation à caractéristiques cliniques équivalentes. Le projet a obtenu un accord de la CNIL en date du 16 février 2010 (n° 1402953) pour une durée de 2 ans.

(cf. <http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Partenariats/Prospere/index.htm>)

Une base test a été réalisée en 2012 avec 30 médecins et une première exploitation exploratoire a été menée en 2012. Des exploitations complémentaires sur une base élargie à une centaine de médecins sont prévues en 2013 et 2014.

Les bases de données Eco-Santé

L'IRDES produit et diffuse gratuitement deux bases de données en ligne sur www.ecosante.fr :

- Eco-Santé France depuis 1986
- Eco-Santé Régions & Départements depuis 1992

L'Irdes contribue également à fournir les données françaises à l'OCDE (<http://stats.oecd.org/>)

Avec les bases de données Eco-Santé, l'IRDES met à disposition gratuitement plus de 60 000 séries de données (soit près de 6 millions de chiffres de 1950 à 2012), permettant l'analyse des systèmes de santé.

Ces données portent sur de grands thèmes tels que :

- l'état de santé de la population,
- les dépenses de santé,

- les professions de santé,
- l'hôpital,
- la protection sociale,
- l'aide sociale ;

et des indicateurs plus globaux tels que :

- la démographie,
- l'économie.

Les données proviennent des principaux organismes officiels du domaine sanitaire et social, dont l'ensemble des sources statistiques officielles dans le domaine de la santé : CNAMTS, IRDES, Direction Générale de la Santé, HCSP, INED, INSEE, INSERM, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Transports, MSA, OCDE, Ordre des Pharmaciens, Sécurité Routière, DREES, SNIP.

En accord avec nos partenaires (DREES, Assurance Maladie, Mutualité RSI et MSA) nous effectuons des mises à jour mensuelles pour garantir à nos utilisateurs les données les plus récentes possibles.

Il est prévu à l'avenir de mettre à disposition, entre autres :

- des temps d'accès moyens aux médecins libéraux ;
- des données issues de la base SAE de la Drees sur la psychiatrie générale et infanto-juvénile, les urgences médicales et pédiatriques, les consultations externes ;
- des informations sur les consommations de soins portées au remboursement issues du Sniiram.
- des indicateurs de la loi de santé publique.
- des données sur les équipements hospitaliers.

Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Economie et des finances, du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

1. Exposé de synthèse

Les dispositifs statistiques

Concernant l'observation sociale, les dispositifs statistiques, qu'il s'agisse d'enquêtes, de remontées de données administratives, ou d'appariements entre ces deux types d'outils, permettent de disposer d'informations à la fois sur les bénéficiaires de prestations et sur les acteurs.

En raison du manque d'information sur les 18-25 ans, au cœur des priorités des pouvoirs publics, la Drees réalisera en 2014 une enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) en collaboration avec l'Insee. Cette enquête se fixe pour objectif de recueillir, auprès des jeunes et de leurs principaux apporteurs de ressources, des informations sur leurs ressources au sens large (financières, logement à titre gratuit, fourniture gratuite de produits de consommation courante...) et d'analyser leur accès à l'autonomie, financière et résidentielle.

L'année 2014 verra également la collecte de l'enquête « filtre » à l'enquête sur les capacités, l'autonomie et les ressources des personnes âgées (enquête CARE). Cette enquête « filtre » permettra de cibler l'échantillon de l'enquête CARE collectée en 2015.

Par ailleurs, l'enquête sur les restes à vivre et les modes de consommation des bénéficiaires de minima sociaux, collectée en 2012, fera l'objet d'un appariement avec les données administratives fiscales et sociales en 2014, afin de disposer d'une mesure fine des différents revenus perçus par les bénéficiaires de minima sociaux.

Des remontées administratives viennent compléter le dispositif d'observation. La DREES diffusera, recueillera ou préparera les enquêtes quadriennales auprès des établissements et services : l'enquête EHPA 2011 auprès des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes collectée en 2012 sera diffusée en 2013 ; l'enquête ES 2010 auprès des établissements et services pour enfants et pour adultes handicapés sera mise à disposition des chercheurs et des partenaires ; les enquêtes 2012 établissements et services pour les personnes (adultes d'une part et enfants et familles d'autre part) en difficultés sociales, collectées au cours du premier semestre 2013, seront exploitées à partir de fin 2013 et en 2014.

L'échantillon national inter-régime des allocataires de minima sociaux (ENIAMS) apparié avec les DADS est collecté annuellement.

La collecte sera essentiellement réalisée auprès des conseils généraux, principaux acteurs de l'aide sociale. Ils seront interrogés au travers des enquêtes sur les bénéficiaires et sur les dépenses d'aide sociale, les enquêtes trimestrielles sur la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'enquête annuelle sur le volet insertion du RSA. Les données sociales départementales continueront d'être rassemblées et développées dans le cadre des travaux avec l'Insee et l'ADF sur les indicateurs sociaux départementaux.

La préparation d'une enquête sur l'aide sociale des communes début 2015 sera engagée dès 2013.

Enfin, l'enquête semestrielle auprès de 2 000 acteurs appartenant à différents types de structures accueillant des publics en difficulté ou des publics plus larges fournira un éclairage sur les phénomènes émergents de pauvreté.

Concernant les établissements de santé, la DREES poursuivra les travaux de refonte de la Statistique Annuelle des Établissements de Santé ((SAE), enquête annuelle auprès de l'ensemble des établissements de santé, qui renseigne depuis 1974 sur les capacités, l'activité, les équipements et les personnels). Ils visent à tenir compte des évolutions intervenues depuis la précédente refonte de 2000 : évolution des systèmes d'information, des organisations, des modes de coopération et du paysage institutionnel régional, dans un contexte de limitation de la charge de collecte des établissements (réduite de 25 % avec la refonte) et de recours accru aux données administratives. La SAE rénovée sera collectée en 2014, sur données 2013.

Sur la médecine de ville, le 3^e panel de médecins généralistes, réalisé en partenariat avec les Observatoires Régionaux de la Santé (ORS) et les Unions Régionales de Professionnels de Santé – Médecine Libérale (URPS-ML) de trois régions partenaires, permettra d'analyser les pratiques de ces médecins.

La DREES mènera en 2014 une enquête originale sur les délais d'accès aux soins, qui vise à mesurer les délais d'accès aux soins, en ville et à l'hôpital, pour différentes spécialités, en fonction du type d'offreur et de la zone géographique (type de zones urbaines ou rurales - une représentativité régionale semble difficile). Les réponses des patients seront mises en regard de celles des professionnels, et les premiers résultats seront disponibles en 2015. Il convient avant de lancer l'enquête de recenser la définition retenue (quand commencent et se terminent les délais d'attente ?) et le champ (quels types de soins : consultations, examens, IVG...). Une étude préalable traitera ces questions en 2013 et devra plus généralement proposer un dispositif statistique de suivi des délais d'accès aux soins (remontées administratives et éventuellement enquêtes périodiques).

Concernant les données relatives aux ménages, l'enquête santé 2014 à règlement européen (EHIS, *European Health Interview Survey*), qui vise à mesurer l'état de santé de la population et le recours aux soins, en assurant la comparabilité des résultats entre pays, dont la DREES assure la maîtrise d'ouvrage, sera portée par l'Enquête sur la Santé et la Protection Sociale (ESPS) de l'IRDES.

Les outils de simulations microéconomiques

Les outils de simulations microéconomiques seront développés ou maintenus en vue de répondre du mieux possible aux attentes relatives à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques.

Sur le champ de la retraite, le modèle de microsimulation *TRAJECTOIRE* basé sur l'échantillon interrégime de cotisants succèdera à *PROMESS*, qui avait été mobilisé pour la réforme 2010. Il sera complété par la maintenance du module de calculs de droits à la retraite *CALIPER* et par le modèle statique *ANCETRE* qui vise à articuler différentes sources de données sur les retraités (échantillon inter-régimes de retraités et enquête annuelle auprès des caisses de retraite) afin de produire des statistiques « de synthèse » robustes et actualisées.

Sur la dépendance, l'enquête dite « remontées individuelles APA » permettra l'actualisation du modèle *AUTONOMIX*, dont un module patrimoine sera par ailleurs développé à partir de pseudo-appariements avec l'enquête Patrimoine de l'Insee.

Enfin, sur le champ de la lutte contre l'exclusion, une maquette de cas-types dynamiques sera élaborée afin d'appréhender l'évolution mensuelle théorique du niveau de vie en cas de chocs sur les revenus (perte d'emploi, baisse de la durée du travail, rupture...). L'objectif est de suivre toute la trajectoire des revenus mensuels de façon à repérer d'éventuels « trous » infra-annuels dans la protection sociale.

Les travaux de valorisation, d'enrichissement et d'actualisation des outils d'analyse de l'accès aux soins développés avec l'INSEE seront poursuivis. Ils seront notamment mobilisés dans le cadre de la réflexion sur les nouveaux Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des Agences régionales de santé (ARS). En particulier, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), élaboré avec l'IRDES, permettra d'affiner le diagnostic sur les zones sous-dotées en professionnels de santé.

L'Outil de Microsimulation pour l'Analyse des Restes à Charge pour les dépenses de santé Ines-Omar, qui permet de décrire, par ménage, d'une part les dépenses de santé et le partage de leur financement entre assurance maladie (en distinguant assurance maladie obligatoire et complémentaire) et reste à charge, et d'autre part, les contributions aux assurances maladie obligatoire et complémentaire, sera mis à jour et enrichi.

Enfin, le modèle de Microsimulation socio-fiscal INES (INSEE-DREES) qui permet d'évaluer le coût budgétaire et l'effet redistributif de réformes de nombreux prélèvements et prestations sociales continuera d'être consolidé, suite au travail de refonte opéré en 2011. Un module de cas-types viendra en outre compléter le modèle Ines, afin de mieux évaluer les effets de seuil des différents dispositifs sociaux et fiscaux. Lors des années suivantes, lorsque le travail de consolidation aura abouti, le modèle Ines pourrait s'enrichir de modules complémentaires (module prélèvements indirects, module prélèvements sur le patrimoine...).

Les comptes de la protection sociale et de la santé

En lien avec le département de la comptabilité nationale de l'INSEE, le passage à la nouvelle base 2010 sera réalisé.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- ENRJ : enquête nationale sur les ressources des Jeunes
- Enquête filtre en 2014 pour l'enquête CARE de 2015
- Refonte de la Statistique Annuelle des Établissements de Santé (SAE)
- Enquête sur les délais d'accès aux soins
- Enquête santé à règlement européen (EHIS, *European Health Interview Survey*)
- Enquêtes de santé scolaire

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

- Appariement de l'enquête Bénéficiaires de minima sociaux avec les données de revenu (Cnaf et DGFIP)
- Exploitation des données exhaustives de l'assurance maladie (Sniiram) lorsque la Cnil en aura autorisé l'accès
- Appariement des données du Sniiram et de la DGFIP fournissant les revenus complets des médecins

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

- Études sur l'enquête mode de garde 2013
- Études à partir de l'échantillon inter-régimes de retraités 2012 collecté en 2013.
- État des lieux de la santé des 16-25 ans
- Parcours de soins
- Densité médicale et ses effets sur l'organisation des soins et le recours
- Actualisation des projections d'effectifs de médecins généralistes
- Projections d'effectifs des métiers de la rééducation.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

Non concerné.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

En 2014, l'enquête 2015 sur l'aide sociale facultative des communes sera préparée. Par ailleurs, les outils d'analyse de l'accès aux soins élaborés avec l'Insee continueront à être mobilisés et de nouveaux développements seront engagés.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Non concerné.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La réforme des retraites 2013 sera intégrée dans le modèle de microsimulation TRAJECTOIRE.

L'impact de la tarification à l'activité sur l'activité des hôpitaux sera évalué. Il en sera de même pour l'impact sur les coûts et la qualité de prise en charge des restructurations des maternités.

3.4 Aspects « européens »

En 2013, dans le cadre du règlement européen, les États membres ont transmis à Eurostat des données sur les prélèvements assis sur les prestations sociales permettant d'évaluer le montant des dépenses sociales nettes de prélèvements. Sur la base des réponses à ce questionnaire, une étude de comparaison internationale sera menée.

4. Opérations répétitives

Enquêtes répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé	2013A054SA	Drees	Annuelle

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Bénéficiaires de l'aide sociale (pers. âgées, handicapés, enfance) <i>Drees</i>	Exploitation des prestations des conseils généraux : handicap, autonomie, RSA, aide à l'enfance...	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Formations du secteur paramédical et social	Remontées administratives des inscriptions dans les formations paramédicales et sociales	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Minima sociaux <i>Drees</i>	Synthèse de sources sur les minima sociaux : échantillon inter-régime d'allocataire (ENIAMS), cnaf, unedic...	Etablir les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de minima sociaux : âge, sexe, situation familiale, diplôme, emploi et retour à l'emploi...
Retraites Retraités, bénéficiaires, minimum vieillesse, épargne, <i>Drees</i>	Exploitation de la base de gestion des retraités ainsi que des données des sociétés de gestion de l'épargne, d'assurances et de mutuelles.	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites
Connaissance des revenus des	Rapprochement de déclarations	Revenus : distribution,

médecins et des autres professions de santé libérales <i>Drees</i>	fiscales (DGFip) et de données d'activité libérale (CNAMTS)	déterminants, analyse des dépassements, simulation de mesures de régulation
Salariés des établissements de santé <i>Drees</i>	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
Etablissements et profession de santé <i>Drees</i>	Exploitation des sources : -Adeli : Automatisation Des Listes de professionnels de la santé - Enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions de santé - Finess : National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale. - SAE : stat annuelle des établissements de santé - Rapports d'activité de psychiatrie - Comptes financiers des établissements de santé	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé Etudier l'offre de soins, y compris la couverture des territoires.
Personnels des conseils généraux pour l'aide sociale <i>Drees</i>	Exploitation des données des conseils généraux	?? à compléter
Etat de santé . mère-enfant . scolaires <i>Drees</i>	Exploitation des sources : Certificats de santé Examens scolaires	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Protection maternelle et infantile <i>Drees</i>	Exploitation des données des conseils généraux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Suivi des IVG <i>Drees</i>	SAE : stat annuelle des établissements de santé	Suivi annuel du nombre d'IVG selon l'âge des femmes et le mode d'intervention
Arrêts de travail <i>IRDES - Drees</i>	Exploitation des données sur les arrêts de travail, appariement de données CNAV (SNGS et SNSP) et CNAMTS-SNIIRRAM : base Hygie	Etudier les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et la spécificité des établissements
Parcours hospitaliers <i>Drees / Irdes</i>	Exploitation des recueils médico-économiques à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI)	Reconstituer des parcours hospitaliers Accès aux soins

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La refonte de la Statistique Annuelle des Établissements de Santé (SAE) va conduire à partir de 2014 à une réduction de la charge de réponse des établissements de 25%. Cette réduction sera obtenue par la mobilisation d'autres recueils réglementaires et par une simplification du recueil des données demandées.

Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)

1. Exposé de synthèse

La mission de la Stratégie et des Systèmes d'Information (MISSI) est située à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La MISSI assure les missions suivantes : collecte, exploitation et valorisation des données statistiques de la DGER, coordination et pilotage d'enquêtes et d'études, développement du système d'information décisionnel sur l'enseignement agricole.

En 2014, les efforts en matière de **diffusion des statistiques** seront poursuivis.

La diffusion des données statistiques relatives à l'enseignement agricole prendra plusieurs formes :

- la poursuite de la publication régulière du Panorama de l'enseignement agricole qui, après trois éditions annuelles, est devenu le document de référence sur l'enseignement agricole. Pour 2014, il est prévu de continuer à produire ce document de référence mais dans un format réduit ;
- la publication des StatEA sera également poursuivie (bulletins d'information statistique de l'enseignement agricole) sur un format exclusivement électronique sur le site www.chlorofil.fr. Pour 2014, il est prévu de limiter la programmation à 4 ou 5 numéros ;
- la production et l'actualisation des fiches descriptives de l'insertion par diplôme et option permettant de décrire les grandes caractéristiques de l'insertion scolaire et professionnelle des diplômés. A compter de 2013, sauf cas particuliers, une fiche d'insertion sera publiée pour chacun des diplômes délivrés par l'enseignement technique agricole. En 2014, les fiches BTSA seront actualisées avec les résultats de l'enquête 2012. En complément de ces fiches qui sont techniques, et pour mieux éclairer les choix d'orientation des élèves un effort de vulgarisation sera entrepris en enrichissant le contenu des fiches descriptives des diplômes proposées sur le site ministériel www.agriculture.fr par des données statistiques synthétiques sur la poursuite d'études ainsi que sur l'insertion professionnelle et en fournissant le plus en amont possible aux partenaires du Ministère, en particulier l'ONISEP, les statistiques d'insertion.
- la production de fiches descriptives de l'insertion par secteur professionnel (production, aménagement, transformation, services) en 2013 puis actualisation chaque année en fonction des diplômés enquêtés.

La DGER dispose d'un **outil décisionnel (DeciEA)** sous business-object :

- avec un univers élèves et un univers examen. Le nouvel univers « suivi de cohorte » construit grâce à un identifiant anonyme (utilisation de l'outil « Faere » de l'Éducation Nationale) est désormais opérationnel. Il est prévu de réaliser des études de parcours en 2014 ;
- le taux d'efficacité scolaire pourra être proposé à nouveau comme indicateur de performance LOLF. Des développements sont prévus en 2014, en particulier sera étudiée la possibilité juridique et technique d'apparier l'univers de cohorte avec les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle en utilisant un identifiant anonyme (« Faere ») ;

L'arrêté interministériel du 16 février 2012 a créé le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (**RNIE**) dont l'objectif est l'attribution d'un identifiant national (INE). Lorsque l'immatriculation des apprenants sera effective, il sera possible de suivre leur parcours dans et hors de l'enseignement agricole y compris en apprentissage. Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce

nouvel INE sont actuellement en phase d'étude et de définition par la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP).

La DGER réalise **deux enquêtes de mesure de l'insertion professionnelle** qui bénéficient du label d'intérêt général et de qualité statistique :

- enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole (dite « enquête 33 mois ») ;
- enquête sur le suivi des élèves sortant de l'enseignement technique agricole (dite « enquête 7 mois »).

Les démarches pour renouveler le label de l'enquête 33 mois sont à finaliser en 2013.

En 2014 les démarches auprès du Cnis pour le renouvellement du label de l'enquête 7 mois seront entreprises et prendront en compte les évolutions de l'enquête Insertion Vie Active (IVA) réalisée par la DEPP.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquêtes nouvelles : pas de nouvelles enquêtes.

Enquêtes renouvelées : en 2014, à l'occasion du renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique de l'« enquête 7 mois » des éléments de rénovation pourront être proposés, parallèlement aux évolutions de l'enquête Insertion Vie Active réalisée par l'Éducation Nationale.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Néant.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Exploitation du nouveau domaine « suivi de cohorte » de l'outil décisionnel de l'enseignement technique agricole et réalisation d'études diffusées sous forme de StatEA ou de fiches descriptives de l'insertion par diplôme.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Néant.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Données régionales ou locales »

Pour 2014, la possibilité de réaliser des statistiques sur la **distance domicile-établissement** d'enseignement et de formation sera étudiée à partir des codes postaux. Le projet de diffusion de données statistiques aux établissements sera poursuivie si une solution informatique peu coûteuse peut être trouvée.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Pas de production spécifique.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Il est prévu le calcul du taux d'efficacité scolaire à partir de l'outil DéciEA.

3.4 Aspects « européens »

Pas de production spécifique.

4. Opérations répétitives

Enquêtes répétitives

La DGER réalise **deux enquêtes de mesure de l'insertion professionnelle** qui bénéficient du label d'intérêt général et de qualité statistique :

- enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole (dite « enquête 33 mois ») ;
- enquête sur le suivi des élèves sortant de l'enseignement technique agricole (dite « enquête 7 mois »).

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Base référentielle de l'enseignement agricole (système GENOME) <i>DGER</i>	Répertoire	Recenser les établissements et les diplômes de l'enseignement agricole
Les résultats aux examens de l'enseignement agricole <i>DGER</i>	Exploitation du système de gestion des résultats aux examens (Indexa2)	
Mesure des mobilités internationales de l'enseignement agricole <i>DGER</i>	Exploitation de la base HERMES	Dénombrer le nombre de stagiaires à l'étranger et rassembler des données sur la mobilité
Systèmes d'information sur les élèves et les examens de l'enseignement agricole <i>DGER</i>	Exploitation des bases de gestion des élèves et des examens par l'application DéciEA	Établir des statistiques sur les deux domaines et sur le suivi de cohorte (« utilisation du projet « Faere » de la DEPP)

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Il sera poursuivi la diminution de la sollicitation des établissements d'enseignement agricole pour le niveau des enquêtes.

Ministère de la Défense

Direction des affaires financières

Observatoire Économique de la Défense

1 Exposé de synthèse

L'Observatoire économique de la défense est le service statistique du ministère de la défense. Rattaché à la sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales de la Direction des affaires financières, il participe à la programmation budgétaire, aux travaux sur les études d'impacts et à la couverture des risques.

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise les informations de nature économique et statistique qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED actualise le Recensement des agents de la défense, le compte satellite de la défense, le référentiel Sandie sur les entreprises liées à la défense et le système d'information sur les PME liées au ministère de la défense.

La principale innovation en matière de statistique est l'exploitation à partir de 2010 de fichiers administratifs extraits du système Chorus. Celle-ci a notamment permis d'enrichir le répertoire Sandie des entreprises liées à la défense et de constituer le système d'information sur les PME liées au ministère.

L'OED mène également des travaux de comparaisons internationales des efforts de défense et des études relatives à l'économie de défense (les deux dernières ayant trait à la mutualisation, au sein de l'Europe, de la R&D de défense ainsi que du soutien dans le domaine de la défense). L'année 2014 sera consacrée à deux thématiques : l'analyse des échanges extérieurs de matériel militaire et la dualité des entreprises de défense.

L'OED publie un annuaire de la statistique, et un bulletin trimestriel (Ecodef), tous deux disponibles par internet.

2- Travaux nouveaux pour 2014

Il n'y aura pas au sens strict de nouveaux travaux statistiques en 2014. L'année sera consacrée à un approfondissement de travaux déjà engagés.

Les quatre chantiers statistiques menés par l'OED seront néanmoins impactés par une transformation ou un élargissement des sources administratives sur lesquelles ils reposent.

En particulier sera exploité le fichier des exportations par unité légale (Siren) de matériel militaire, fichier obtenu auprès de la Direction des douanes.

3- Aspects particuliers du programme 2014

Recensement des agents de l'Etat

L'année 2014 sera marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention tripartite Insee-Ministère de la défense-Ministère de l'intérieur. Cette convention définit les services producteurs et les échanges de fichiers du RAE.

Le passage à Louvois a imposé une refonte des méthodes de constitution des fichiers envoyés à l'OED, fichiers eux-mêmes issus des fichiers de paye des militaires. Des dysfonctionnements de

Louvois ont empêché la constitution d'un fichier complet pour l'Armée de terre en 2011. La gendarmerie, qui relève du même centre de paye de l'Armée de terre, passera à Louvois en 2014, et son traitement sera assujéti à la nouvelle convention.

Or celle-ci sera l'occasion d'enrichir les variables des fichiers envoyés à l'Insee (distinction notamment entre primes imposables et non imposables). A terme, l'objectif sera d'harmoniser les référentiels des fichiers entre les différentes armées et services, dans la perspective notamment du déploiement de l'Office national de paye.

Compte satellite de la défense

Le système Chorus fournit les Siren des unités légales (sociétés, administrations, unités non résidentes) qui sont contreparties du ministère de la défense (paiements aux unités et engagements auprès d'elles). Les extractions de la base Chorus ont permis d'enrichir et de préciser les sources utilisées pour établir le TES de la défense (consommations intermédiaires de produits d'armements et production disponible de la branche armement).

Base industrielle et technologique de défense (BITD)

Le système Chorus a complété le répertoire Sandie des entreprises liées à la défense. Sur le champ de la BITD, l'appariement des paiements aux entreprises (Siren d'unités légales) extraits de Chorus et du fichier Fare de l'Insee, a permis d'établir, sur 2010 et 2011, plusieurs indicateurs d'activité sur le marché des achats d'armement du ministère : activité des entreprises productrices, emplois directs, taux de dépendance aux commandes du ministère.

L'exploitation de la base des échanges extérieurs de matériel militaire complétera ces indicateurs sur les marchés des exportations et des programmes réalisés en coopération, ce qui couvrira de façon exhaustive les marchés de matériel d'armement.

L'étude en panel des entreprises de la BITD sur les années 2010 à 2012, et l'exploitation de la base des échanges extérieurs, permettront de mener une étude sur le mouvement de consolidation à l'échelle européenne des entreprises de défense.

Des travaux sur les emplois indirects, destinés à documenter des études d'impacts, ont été menés à partir des secteurs d'activité des entreprises de la BITD (NAF rev2) et du TES de la comptabilité nationale (méthode de la demande inverse). Ils seront confrontés aux estimations menées sur données individuelles, à partir des fichiers obtenus auprès des principaux maîtres d'œuvre de la défense (Safran, Thales, MBDA, EADS, Dassault...), fichiers détaillant notamment les achats de ces entreprises auprès des fournisseurs, sous traitants et prestataires (montant des achats et numéros Siren).

Le système d'information sur les PME contreparties du ministère

A partir d'extractions de Chorus, et pour la mission PME du ministère, a été constitué un système d'information sur les PME contreparties du ministère, en paiements et en engagements, et ceci à un niveau fin de services du ministère. Les données extraites sont appariées aux données reçues de l'Insee (DSE) sur la taille des unités légales.

A terme, chaque service du ministère disposera de l'évolution d'une année sur l'autre du montant des paiements et engagements auprès de l'ensemble des entreprises marchandes et, au sein de celles-ci, des PME, ainsi que du nombre d'unités légales et de PME concernées, globalement et par secteur d'activité.

Ce système d'information constituera un élément essentiel du déploiement du Pacte Défense-PME.

Ministère de l'Économie et des Finances

Direction générale des finances publiques (DGFiP)

Service des retraites de l'État

1. Exposé de synthèse

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFiP, gère le régime de retraite de la fonction publique d'État. Au plan statistique, le SRE dispose d'une base sur les pensions construite à partir de ses fichiers administratifs. Il assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique d'État à tous sur son site internet (<http://www.pensions.bercy.gouv.fr>). Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFP, la DREES. Le SRE s'est aussi doté d'outils permettant d'assurer un suivi des caractéristiques des nouveaux retraités et une prévision de la dépense de pensions. Le modèle PACO de prévision à moyen terme est central pour les prévisions et évaluations que réalise le SRE. Disposant d'un effectif réduit, le SRE réalise assez peu d'études. Les études menées sont mises à disposition sur internet.

Les données administratives que mobilise le SRE pour la gestion connaissent une tendance de fond visant à les enrichir. Cela va nécessiter des adaptations de l'outil statistique et permettre de nouvelles utilisations. La nouvelle source d'information sur les carrières des fonctionnaires d'État et militaires, les comptes individuels retraite (CIR), qui retrace la carrière passée de tous les agents, est en voie d'être complète. Les travaux de l'année 2014 seront orientés vers l'exploitation statistique de cette source d'information. En premier lieu, un groupe de travail regroupant la Direction du Budget, l'Insee et le SRE analysera les différences entre la source CIR et le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP). À partir de la source CIR, le SRE commence à développer un nouveau modèle de micro-simulation dynamique de long terme, le modèle PABLO. Ce modèle prévoira les effectifs, les dépenses et recettes en prenant en compte les différences entre individus. Ce nouvel outil servira au pilotage du régime de retraites de l'État.

D'autres sources sont également en constitution. En interne, la modernisation du paiement des pensions permettra une meilleure exploitation des données individuelles de paiement et en particulier une meilleure connaissance des régimes dont le paiement est assuré par la DGFiP (notamment retraite du combattant, légion d'honneur, médaille militaire). Enfin, les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes permettront de disposer de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux de projection et analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites.

Les travaux qui seront menés en 2014 seront notamment soumis aux évolutions de réglementations qui se profilent. L'année 2013 pourrait être marquée par une réforme des retraites. Cela pourrait entraîner des évolutions dans les systèmes d'informations ainsi que dans les besoins de suivi et d'évaluation.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

D'ici la fin de l'année 2013, le SRE va mener une étude préalable de faisabilité d'une enquête portant sur les motivations de départ pour les personnes proches de la retraite, affiliées au régime de la

fonction publique d'État (FPE). L'étude de faisabilité visera à évaluer l'opportunité de créer un dispositif de suivi conjoncturel par enquête sur cette thématique dans la FPE. Le SRE mènera cette opération en lien avec d'autres organismes partenaires : la CNAV, la DREES et la DSS. Selon les résultats de cette étude préalable, cette enquête pourrait être menée en 2014. Une enquête similaire s'est déjà déroulée en 2012 sur la population des nouveaux retraités qui ont liquidé leur retraite de droit direct au régime général.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

La mise en place du droit à l'information retraite, suite à la réforme des retraites de 2003, et la réforme de la gestion des pensions, décidée par la RGPP, ont conduit à la création de comptes individuels retraite (CIR) pour tous les fonctionnaires de l'État et militaires. Ces comptes retracent la carrière passée de l'agent dans le régime de retraite de la fonction publique d'État et sont tenus par le SRE. Ce nouveau fichier administratif sera utilisé en gestion pour l'attribution des pensions et pour l'information des assurés. Il sera aussi exploité pour enrichir la connaissance des assurés relevant du régime de la fonction publique d'État et améliorer notre capacité à prévoir les flux futurs de départ à la retraite (effectifs et caractéristiques des futurs pensionnés). Les travaux statistiques d'appropriation des CIR se poursuivront en 2014. Ces travaux passeront notamment par une comparaison des CIR avec d'autres sources, le SIASP et le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Pensions » notamment. Les travaux de comparaison CIR-SIASP seront menés au sein d'un groupe de travail réunissant l'Insee, la Direction du Budget et le SRE. Ce groupe de travail sera lancé d'ici la fin juin 2013 et devrait fonctionner pendant un an environ. Les CIR ont été majoritairement complétés à fin 2012 (87% déclarés complets par les employeurs). Un plan d'action est mis en place avec chaque employeur pour lequel le besoin de compléments aux comptes a été détecté, afin que leurs CIR soient complets fin juin 2014. Ceci permettra notamment de construire la base initiale du modèle PABLO à partir des données du CIR et d'éditer des statistiques et de réaliser des premières études à partir de cette source. Le CIR est une source très riche d'informations, constituée d'un grand nombre de bases de données élémentaires. En 2014, nous souhaitons constituer un véritable système d'information sur le sujet, avec des tables synthétiques pour répondre à l'essentiel des besoins de statistiques et d'analyses sur le sujet. Ainsi à la fin de cette opération, le SRE pourra disposer d'une base de données sur les affiliés qui viendra utilement compléter la base de données sur les pensions, afin de pouvoir disposer d'une vue complète sur le régime.

La modernisation du paiement des pensions permettra une meilleure exploitation des données individuelles de paiement et en particulier une meilleure connaissance des régimes dont le paiement est assuré par la DGFIP (notamment retraite du combattant, légion d'honneur, médaille militaire). Un infocentre de paiement sera constitué à ce sujet. Ce projet débutera au début du second semestre 2013, il peut être envisagé une exploitation de cet infocentre dès fin 2014.

Il est également envisagé d'exploiter une « nouvelle » source de données, le silo PRESTA, afin de mieux connaître la dépense pour les pensions civiles et militaires de retraite ou les pensions militaires d'invalidité. Les travaux d'appropriation de cette source sont planifiés en 2013, les premières exploitations statistiques peuvent être envisagées en 2014.

Enfin, les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes (par exemple à terme le Référentiel de Gestion à Carrière Unique (RGCU), géré par la CNAV) permettront de disposer par étapes de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2013

La Direction du Budget et le SRE pilotent depuis mai 2013 une étude sur les comportements de départ à la retraite dans la fonction publique d'État. Cette étude est réalisée par une équipe de chercheurs de l'institut des politiques publiques. Elle vise à modéliser les choix de départ à la retraite selon les caractéristiques des agents au moment de leur départ de manière à améliorer les méthodes de prévision des nouveaux retraités. Cette étude se terminera au second semestre 2014 et s'inscrit pleinement dans la construction du modèle PABLO.

De manière générale, la construction du modèle PABLO entraînera la réalisation d'un grand nombre d'études au sein du SRE. Alors que les études de nature démographique seront réalisées d'ici la fin de l'année 2013, l'année 2014 sera consacrée à des études sur les carrières des agents de la fonction publique d'État, évolution de la quotité de travail, des indices et des primes au cours de la carrière par

exemple. Ces études ne sont pas en premier lieu destinées à être publiées, mais après examen au cas par cas elles pourraient donner lieu à des publications selon les demandes et la richesse des résultats.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux de projection et analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites. En 2014, ces travaux pourront être largement impactés par la mise en place d'une nouvelle réforme prévue d'ici la fin de l'année 2013.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

La base statistique des pensions, construite à partir des fichiers administratifs du SRE, a été rénovée entre 2007 et 2012. Aucune évolution significative n'est prévue sur cette base en 2014.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

Sans objet pour le SRE

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet pour le SRE

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le bureau financier et des statistiques du SRE s'est doté d'outils de prévision et d'évaluation à moyen terme permettant de prévoir les effectifs de nouveaux retraités et la dépense à venir de pensions et évaluer des scénarios de réforme à un horizon de 10 ans. Le modèle PACO projette d'abord les effectifs de nouveaux retraités et de décès puis la dépense de pensions. Des modules lui ont été adjoints pour prévoir les effets de la réforme de 2010, notamment un module de microsimulation pour la mesure d'âge et une maquette spécifique pour les départs anticipés de parents de trois enfants. Ce modèle est largement utilisé dans l'objectif d'évaluer des politiques publiques. En 2014, il est à prévoir des travaux à partir du modèle PACO dans l'optique de l'évaluation de la réforme prévue en 2013.

Comme déjà signalé, sur la base de la nouvelle source sur les carrières des fonctionnaires et militaires (les CIR), le SRE développe un modèle de prévision à long terme, PABLO. Ce modèle exploitera la richesse des informations sur les droits acquis au régime par les actifs pour prévoir les départs en retraite.

3.4 Aspects « européens »

Sans objet actuellement pour le SRE, il est juste prévu un survol des principaux modèles de microsimulation dynamique utilisés dans le domaine des retraites au niveau européen dans le cadre de la construction du modèle PABLO.

4. Opérations répétitives

Le SRE diffuse annuellement des informations sur retraites de l'État sur internet, dans trois documents, l'abrégé statistique, les chiffres clés et le recueil statistique. Les chiffres clés diffusent au grand public des informations importantes sur les retraites de l'État. Ils sont diffusés durant le premier semestre n+1. Le recueil statistique a pour objectif une description plus complète du régime, il est destiné à un public d'experts. Il est publié en fin d'année n+1. L'abrégé statistique présente les chiffres essentiels sur les régimes de retraite de l'État, ces chiffres ont reçu le label statistique publique et sont publiés en janvier N+1.

Le bureau financier et des statistiques répond également aux nombreuses demandes visant à apporter un éclairage sur le fonctionnement du régime de retraite de la fonction publique d'État ou à renseigner les ministères-employeurs sur les pensionnés issus de leur ministère. Les demandeurs

d'informations sur le régime sont pour l'essentiel les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFP, la DREES.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le SRE

Ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP

1. Exposé de synthèse

Une grande partie des travaux programmés en 2014 seront consacrés à traiter trois thèmes. Les deux premiers concernent les élèves – leurs parcours dans le système éducatif et les compétences qu'ils y acquièrent – et le troisième les enseignants.

L'analyse des parcours des élèves au sein du système éducatif s'appuie sur deux types de sources :

- - celles, exhaustives, d'origine administrative, obtenues par appariements successifs des fichiers annuels contenant des informations individuelles sur la scolarité de chaque jeune ou sur les résultats aux examens qu'il a pu passer ;
- - celles issues des panels d'élèves consistant à suivre une cohorte particulière (par exemple, les entrants en 6^{ème} en 2007), qui combinent informations d'origine administrative et informations collectées par voie d'enquêtes.

Les appariements de fichiers devraient à terme être largement facilités et de meilleure qualité une fois que le Répertoire National des Identifiants Elèves (RNIE) sera déployé. Ce dispositif a pour vocation de fournir un service d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants. L'Identifiant National Elève (INE) délivré sera unique et attribué au jeune durant toute sa scolarité. C'est un identifiant sectoriel au sens où il sera supprimé une fois que le jeune sera sorti définitivement du système éducatif. Il sera utilisé, après cryptage, pour construire des parcours des jeunes en formation à des fins d'analyse statistique. Le déploiement du RNIE constitue un chantier structurant, qui sera conduit sur plusieurs années. Dans l'attente, les travaux d'appariements à partir de l'actuel INE crypté vont se poursuivre (projet FAERE), avec les limites inhérentes à l'exercice dues au fait que l'INE n'a aujourd'hui de national que le nom. Il ne permet donc pas de construire des parcours pour tous les élèves, avec les risques de biais d'analyse que cela implique.

La DEPP a construit depuis 40 ans différents panels d'élèves qui permettent le suivi de leur scolarité, soit à partir de l'entrée en CP, soit à partir de l'entrée en sixième. Certes, ces panels suivent des cohortes de taille relativement modeste. Mais leur avantage est leur enrichissement par trois recueils de données complémentaires :

- - celles collectées par voie d'enquêtes auprès des familles, fournissant des informations sur l'environnement familial de l'élève, indispensables pour analyser les trajectoires scolaires ;
- - celles collectées auprès des établissements sur les procédures d'orientation ;
- - celles résultant de la passation d'évaluations standardisées à divers moments de la scolarité, permettant une analyse dynamique des compétences individuelles.

Les travaux en 2014 (et ceux des prochaines années) porteront particulièrement sur trois panels. Le premier est le « panel des entrants en 6^{ème} en 2007 » qui sera pris en charge par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) pour les bacheliers poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, et par l'INSEE au moyen de l'enquête Entrée dans la Vie Adulte (EVA) pour les jeunes quittant le système éducatif. Le deuxième panel concerne les enfants entrés au cours préparatoire en 2011. Le troisième panel, nouveau, concerne les élèves handicapés. Il sera constitué

de deux cohortes : un échantillon d'élèves nés en 2005 scolarisés dans l'enseignement élémentaire, et un autre d'élèves nés en 2001, scolarisés dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2013.

L'analyse des parcours ne se limite pas aux trajectoires au sein du système éducatif. Elle s'étend aussi à l'insertion des sortants de formation initiale sur le marché du travail. Le dispositif de collecte d'informations géré par la DEPP sur ce sujet consiste essentiellement en deux enquêtes d'insertion à court terme des jeunes sortant des formations technologiques ou professionnelles dispensées en lycée (enquête IVA – insertion dans la vie active), et à celles des jeunes apprentis (enquête IPA – insertion professionnelle des apprentis). Les travaux de rénovation de ces enquêtes continueront en 2014.

Le deuxième grand sujet est la mesure des compétences acquises par les élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire. Les dispositifs afférents, dont certains sont répétés, permettent de mesurer sur le moyen ou le long terme les évolutions non seulement des niveaux moyens des compétences mais aussi des écarts entre élèves. L'année 2014 sera en outre marquée par le renouvellement ou la préparation de nombreuses enquêtes internationales, activité témoignant de l'implication de la DEPP dans les travaux internationaux.

Troisième sujet mis en avant : les enseignants. La DEPP va poursuivre ses efforts de consolidation de ses dispositifs d'observation de cette catégorie de personnels, à partir des bases de gestion du ministère et aussi de sources externes – le Système d'information sur les agents des services publics (SIASP) en particulier. Ces multiples sources de données vont permettre de produire des statistiques et des analyses sur différents aspects du métier enseignant (rémunérations, activité, conditions de travail, mobilité...).

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de l'apprentissage (IPA)

L'enquête d'insertion dans la vie active des jeunes lycéens 7 mois après leur sortie d'une formation technologique ou professionnelle a été renouvelée pour diversifier les modes de collecte. Jusqu'à présent limités au papier et au téléphone, ils offrent maintenant aux jeunes la possibilité de répondre à l'enquête par internet en se connectant à un site. De plus, les académies (tout au moins en 2013 celles ayant participé aux tests) peuvent contacter par mail une partie des jeunes (ceux pour lesquels une adresse mail peut être récupérée), possibilité qui sera généralisée en 2014 à toutes les académies.

La rénovation portera en 2014 sur l'enquête d'insertion des sortants de formation en apprentissage (enquête IPA), pour intégrer également ces mêmes avancées.

Les évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Représentatives sur Échantillon)

Ces évaluations-bilans en fin d'école et en fin de collège sont organisées depuis 2003 selon un cycle dans lequel se succèdent les domaines disciplinaires : en 2003 ont eu lieu des évaluations de la maîtrise de la langue et des langages en fin d'école et de maîtrise des compétences générales en fin de collège, les acquis en langues vivantes étrangères ont été évalués en 2004, le comportement des élèves à l'égard de la vie en société l'a été en 2005, l'histoire-géographie-éducation civique en 2006, les sciences expérimentales en 2007 et les mathématiques en 2008. Le cycle a repris en 2009.

Les évaluations CEDRE sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

Evaluation des compétences des élèves (compétences 1 et 3 du socle commun), en fin d'école et en fin de collège.

Cette évaluation annuelle des compétences concerne des échantillons nationaux d'élèves de façon à permettre l'établissement d'indicateurs qui figurent dans les programmes annuels de performance de la mission « enseignement scolaire » de la LOLF.

Les tests, permettant le calcul de ces indicateurs, seront passés sur des échantillons nationaux d'élèves en fin d'école et en fin de collège, représentatifs en éducation prioritaire (ECLAIR), dans le reste du secteur public, ainsi que dans le secteur privé. Chaque année, un des trois paliers du socle sera évalué, le CE1 en 2014, le CM2 en 2015 et la 3^{ème} en 2016. Il sera ainsi possible de suivre au niveau national l'évolution des proportions d'élèves maîtrisant ces compétences du socle, ainsi que l'évolution des écarts entre les différentes populations. Ces indicateurs n'ont pas de déclinaisons académiques, excepté pour le CM2.

Enquête internationale TIMSS 2015 (enquête internationale sur les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et sciences)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences. Un test sera réalisé en mai 2014 pour préparer l'étude principale qui se déroulera au cours du second trimestre 2015.

Enquête internationale TIMSS advanced 2015 (enquête internationale sur les compétences des élèves de terminale S en mathématiques et sciences)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de terminale scientifique en mathématiques et en sciences. Un test sera réalisé en mai 2014 pour préparer l'étude principale qui se déroulera au cours du second trimestre 2015.

Enquête internationale PISA 2015 (enquête internationale sur les compétences des élèves en culture scientifique, compréhension de l'écrit et culture mathématique)

Pilotée par l'OCDE, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves en mathématiques et en sciences. Un test sera réalisé en mai 2014 pour préparer l'étude principale qui se déroulera auprès d'un échantillon de 6 500 élèves de 15 ans au cours du second trimestre 2015.

Panel d'élèves du second degré entrés en 6^{ème} en 2007

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2007 un panel d'élèves entrés en 6^{ème} à cette date. L'échantillon comporte 35 000 élèves répartis sur tout le territoire national. Les élèves « à l'heure » de ce panel passeront le baccalauréat à la session de 2014. Outre la procédure annuelle d'actualisation de la situation des élèves, en 2013-2014, une procédure de recherche des résultats de l'examen sera effectuée. La possibilité d'enrichir les données du panel par des informations concernant les demandes d'inscriptions dans le postbac (système APB) sera également étudiée.

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau panel d'écoliers recrutés au cours préparatoire et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation de la situation scolaire des 15 200 élèves recrutés a pu être réalisée en 2012-2013 pour 95 % d'entre eux à partir des fichiers administratifs. Une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents si cette dernière enquête ne permet pas de retrouver tous les élèves seront mises en œuvre.

Panels d'élèves en situation de handicap recrutés en 2013

Environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 doivent être recrutés à la rentrée 2013 pour faire partie d'un panel d'élèves en situation de handicap. Une enquête « famille » auprès de leurs parents sera effectuée au 1^{er} semestre 2014.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Système d'information du premier degré

Depuis 2005, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information de gestion pour les directeurs d'écoles publiques et privées. Ce système permet la gestion individuelle des élèves et comporte des données sur la scolarité en cours de l'élève et sa scolarité de l'année antérieure. Les données de ce système d'information sont remontées à la DEPP sous forme d'un fichier national anonymisé qui sert en grande partie à élaborer le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2011. Les premières exploitations des fichiers sur les rentrées 2009 et 2010 ont déjà permis d'affiner les analyses sur les élèves du 1^{er} degré (calcul de taux de maintien). Le dispositif s'est étendu au secteur privé en 2013 avec un taux de couverture atteignant 85 % des élèves. Le constat des effectifs d'élèves à la rentrée 2013 s'appuiera presque exclusivement sur ce dispositif.

Système d'information sur la formation continue universitaire

Depuis 2012, le ministère de l'éducation nationale s'est rapproché des universités en tant qu'utilisatrices de données de gestion sur les inscriptions pour discuter de ses besoins dans le cadre de la rénovation d'APOGEE, système de gestion des universités. Il s'agit d'analyser la faisabilité, à terme, de disposer de remontées de données individuelles anonymisées pour compléter ou remplacer la collecte de données agrégées sur l'activité de formation continue universitaire. La DEPP participe au groupe de travail sur la refonte d'APOGEE.

SIASP (système d'information sur les agents des services publics)

Les fichiers annuels SIASP sont préparés par l'INSEE et la DGAFP à partir des sources mensuelles des TG, et complétés par d'autres sources annuelles (TGE, militaires et DADS_U) pour couvrir l'ensemble du champ de la fonction publique. Leur exploitation permettra d'établir les effectifs de l'ensemble du champ du MEN et du MESR ainsi que les rémunérations complètes des agents, à partir de concepts et de mesures communs au système statistique public.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Non arrêtés à ce jour.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2014

Mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)

L'arrêté interministériel créant le traitement « RNIE » a été publié au premier trimestre 2012. Depuis septembre 2012 est menée une actualisation des études d'impacts de la mise en œuvre du RNIE. L'objectif est de proposer un scénario optimal de déploiement de l'immatriculation avec un identifiant unique au sein des systèmes d'information du second degré, de l'apprentissage, de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur. Les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage des flux de données, ...) restent au cœur des préoccupations. Les travaux d'implémentation dans les différents systèmes d'information se dérouleront à partir de 2014, après validation par une phase de tests menée en 2013.

Cryptage des identifiants d'élèves-étudiants (projet FAERE : Fichiers Anonymisés pour les Etudes et la REcherche)

La configuration du système de cryptage des identifiants d'élèves, d'étudiants et d'apprentis s'est terminée en 2011. En 2012, l'expérimentation de ce système s'est poursuivie : les bases élèves historiques ont été cryptées pour les années 2004 à 2010, les bases SIFA depuis 2008, ainsi que les bases des principaux résultats des examens DNB, CAP, BEP, BAC sur les sessions 2005 à 2012. A partir de 2013, le dispositif entre en phase de production courante. Dorénavant, seront cryptés les fichiers SCOLARITE, SIFA et ceux des différents examens du second degré de l'année scolaire n-1. L'année 2014 sera consacrée à l'expérimentation de l'extension du cryptage des données relatives aux étudiants (BTS, SISE,...)

Géolocalisation des établissements de formation

Le besoin d'une information à des niveaux géographiques fins est de plus en plus pressant. La DEPP s'est donc engagée dans un projet de géolocalisation de tous les établissements de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Cette géolocalisation se fait dans le cadre d'une convention avec l'Institut géographique national (IGN). Deux échanges sont organisés annuellement : la DEPP envoie les données des établissements, l'IGN les enrichit en retour des informations de géolocalisation. Ces transmissions de données sont réalisées depuis 2011, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. Les efforts de renforcement de la qualité seront poursuivis en 2013, notamment par l'amélioration des adresses des établissements.

Géolocalisation des fichiers d'élèves

Les fichiers individuels d'élèves recueillis par la DEPP constituent une source d'information riche, notamment sur les formations suivies, et remarquablement fine : elle est théoriquement exhaustive et les académies disposent des localisations géographiques précises via les adresses des élèves et des établissements.

La DEPP et l'INSEE ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire à partir de l'année scolaire 2009-2010. Ce travail étant relativement lourd tant pour la DEPP que pour l'Insee, la géolocalisation sera effectuée de façon biennale. Les données relatives à l'année scolaire 2011-2012 ont été géolocalisées par l'Insee avec une meilleure qualité du codage notamment sur les zones rurales. Ces données ont ensuite été enrichies par la Depp. Elles feront l'objet d'études sur les retards scolaires.

Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré

Par suite de la loi « Libertés et responsabilités locales » d'août 2004, les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics sont gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières s'occupent des affectations de ces personnels et peuvent remplacer la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (éducation prioritaire, ZUS,...) ou le type d'établissement, le service statistique du MEN doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement (cf. décret en Conseil d'État 2007-572 et arrêté du 18 avril 2007). La mise en place de ce système d'information partagé a fait l'objet de discussions avec les associations de collectivités territoriales. En 2014, les efforts seront poursuivis pour encore améliorer la collecte de ces informations auprès des régions et départements. Parallèlement, les données sur les surface des établissements feront l'objet de travaux visant à confronter les informations du MEN de celles des collectivités

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC)

Cette enquête annuelle s'adresse aux établissements publics des 1^{er} et 2nd degrés et porte sur les équipements et services en matière de TIC proposés par ces derniers. Suite à l'étude préalable sur la rénovation du dispositif de collecte menée en 2010-2011, une nouvelle application de collecte a été mise en production en 2013. L'année 2014 sera consacrée à la stabilisation de l'outil afin répondre aux demandes des utilisateurs imparfaitement prises en compte dans la première version de 2013. De même, le questionnaire devrait évoluer en 2014.

3. Aspects particuliers du programme 2013

3.1. Aspects « régionaux et locaux »

Les travaux sur la déclinaison de l'indicateur européen des sortants précoces (Eurostat, calcul à partir des enquêtes emploi de l'INSEE pour la France) au niveau des académies se poursuivront, dans la poursuite de ceux initiés en 2011 en approximant le concept européen à partir des questions du recensement de la population et repris en 2012 et 2013 avec les données des enquêtes annuelles de recensement.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La DEPP fournit trois indicateurs de développement durable (sorties précoces, difficultés de lecture des jeunes de 15 ans et diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans).

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Plusieurs travaux en collaboration avec des organismes extérieurs ou sous-traités à des centres de recherche sont et seront lancés.

3.4. Aspects « européens » et internationaux

La DEPP représente la France dans le groupe de travail sur les statistiques d'éducation et de formation (Education and Training Statistics Working Group) sous l'égide d'Eurostat. Elle fournit, avec le SIES, les tables statistiques relevant du règlement de commission afférent.

La DEPP a une participation très active dans des groupes de travail internationaux coordonnés par Eurostat ou l'OCDE (réseau dit INES). Elle contribue notamment à l'alimentation de *Regards sur l'Education*, publication annuelle de l'OCDE.

4. Opérations répétitives

Enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2013 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les effectifs d'élèves du second degré dans les établissements privés d'enseignement	2013	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés d'enseignement	2013	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés d'enseignement	2013	DEPP	Annuelle
Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007	2013A035ED	DEPP	Annuelle
Panels d'élèves du premier degré recruté en 2011	2013A081ED	DEPP	Annuelle
Panels d'élèves en situation de handicap recruté en 2013		DEPP	Annuelle
Enquête Sivis - Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire	2013A709ED	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves du second degré dans les établissements privés d'enseignement	2013	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les classes préparatoires aux grandes écoles dans les établissements privés d'enseignement	2013	DEPP	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'élèves dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements privés d'enseignement	2013	DEPP	Annuelle
Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007	2013A035ED	DEPP	Annuelle
Enquête Sivis - Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire	2013A709ED	DEPP	Annuelle

Opérations permanentes

Opérations	Type	Objectif
Base centrale des établissements (système RAMSESE) <i>Depp</i>	Répertoire	Recenser les établissements de l'ensemble du système éducatif
Répertoire national des identifiants élèves et étudiants (RNIE) <i>Depp</i>	Répertoire	Délivrer un numéro identifiant unique à chaque élève dans le système de formation initial. Apparier des fichiers d'élèves rendus totalement anonymes, sans possibilité de retour aux identifiants
Cryptage des identifiants d'élèves et d'étudiants (projet FAERE) <i>Depp</i>	Application	Anonymiser les bases-élèves afin de permettre les études statistiques. Poursuite du cryptage des bases-élèves historiques.
Evaluation des élèves <i>Depp</i>	- Evaluation des compétences de base des élèves en français et en mathématiques ; - Evaluation des compétences 1, 2, 3, 5, 6 et 7 du socle commun (expérimentation) ;	Etablissement d'indicateurs de performance de la mission LOLF « enseignement scolaire »
	Evaluations-bilan CEDRE (succession des domaines disciplinaires selon les années).	Evaluation des compétences par domaine disciplinaire
Système d'information du premier degré <i>Depp</i>	Exploitation du système d'information de gestion des directeurs d'écoles publiques et privées	Elaboration du constat des effectifs à la rentrée. Le dispositif s'étend au secteur privé en 2012.
Les élèves dans les établissements publiques et privées du second degré <i>Depp</i>	SI Scolarité	
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. <i>Depp / Sies</i>	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Système d'information sur la formation des apprentis SIFA <i>Depp</i>	Remontée annuelle d'informations sur les apprentis de CFA, tous niveaux et tous organismes de tutelle confondus.	Photographie annuelle de la population des apprentis inscrits dans un CFA au 31 décembre
La scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré et le second degré <i>Depp</i>	Recensement des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires ou médico-sociaux	Récupération de données individuelles anonymes sur les élèves en situation de handicap
Absentéisme des élèves <i>Depp</i>	Collecte sous statut administratif	

Opérations	Type	Objectif
Le personnel rémunéré au titre du ministère de l'Education nationale <i>Depp</i>	Exploitation des fichiers de paye Exploitation des bases de gestion des personnels	Etablissement des effectifs (et de leur évolution annuelle), ainsi que des caractéristiques et des distributions de salaire des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
Le service des enseignants du second degré public <i>Depp</i>	Application « Base relais »	Calcul d'indicateurs de moyens d'encadrement à partir des dotations en heures allouées aux établissements ; système d'information également disponible et exploité pour le secteur privé sous contrat.
Concours de recrutement <i>Depp</i>	Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré Bilan des concours déconcentrés des ATSS	Constat des candidats et admis aux différents concours organisés par le MEN.
Absences non remplacées des enseignants <i>Depp</i>	Collecte sous statut administratif	
Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré <i>Depp</i>	Collecte d'informations auprès des régions et des départements sur l'affectation de personnel d'accueil, de restauration et d'entretien des établissements.	Rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone d'éducation ou le type d'établissement
Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré <i>Depp</i>	Application EPI	
Les comptes financiers des établissements publics du second degré <i>Depp</i>	Application COFI-Pilotages	
Géolocalisation des établissements <i>Depp-IGN</i>	Géolocalisation de tous les établissements de formation	Disposer des coordonnées des établissements et d'indicateurs de qualité de la géolocalisation.
Géolocalisation des élèves <i>Depp-Insee</i>	Localisation géographique des adresses des élèves et de leurs établissements, en collaboration avec l'Insee	Calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire par exemple) au lieu de résidence des élèves.
Système d'information sur la formation continue universitaire <i>Depp</i>	Rénovation du système de gestion des universités APOGEE	Compléter ou remplacer la collecte de données sur l'activité de formation continue universitaire
Validation des acquis de l'expérience (VAE) : - dans l'enseignement professionnel et technologique ; - dans l'enseignement supérieur. <i>Depp</i>	Collecte de données agrégées (par académie pour le second degré, et par université pour l'enseignement supérieur) sur les bénéficiaires d'un dispositif de VAE	Collecte de données à des fins de suivi et de pilotage des dispositifs de validation des acquis de l'expérience

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques - SIES

Pôle enseignement supérieur

1. Exposé de synthèse

L'année 2009 a été marquée par la réorganisation du Système Statistique Public (SSP) dans le domaine de l'éducation. Le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, jusque-là de la compétence de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), est maintenant du ressort de la sous-direction des Systèmes d'Information et Etudes Statistiques (SIES) qui s'est créée au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La DEPP et le SIES collaborent étroitement sur les sujets d'intérêt commun (nomenclatures, comptes de l'éducation, base nationale des identifiants des élèves et des étudiants...) ce qui garantit donc la continuité du service en matière de production et d'études statistiques dans le domaine éducatif.

La production de données essentielles (nombre d'étudiants, diplômés et indicateurs de réussite, mesure de l'effort (financier et ressources humaines) de Recherche et Développement (R&D)) mobilise la majorité des agents de la sous-direction.

Lors du précédent « moyen terme » (2009-2013), le système de collecte des données sur l'enseignement supérieur et la recherche a été modernisé (dématérialisation de certaines enquêtes et dispositifs de collecte) et enrichi (enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés de master, panel de bacheliers de la session 2008). L'exploitation statistique des données du dispositif « admission post-bac » contribue également à enrichir le patrimoine des données disponibles, au niveau national comme au niveau académique. La production d'indicateurs par université sur les parcours, la réussite et l'insertion a été systématisée.

L'effort sera poursuivi, en 2014 et sur toute la période du prochain moyen terme, sur les suivis de trajectoires des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle. Il s'agira, en mobilisant à la fois des données d'enquêtes et des données administratives (fichiers d'inscriptions et de diplômés) d'enrichir les outils et indicateurs d'analyse des parcours et de la réussite, au-delà de la seule université.

Un effort particulier sera mené sur la question de la mobilité internationale des étudiants.

Des investissements importants sont consentis sur les systèmes d'information du MESR, permettant de simplifier la mobilisation et le traitement de données utiles aux processus de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur. Les données externes au SIES pourront également être mobilisées à des fins statistiques.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Panel 2007 : suivi dans le supérieur des jeunes entrés en sixième en 2007

Dans le cadre du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), mené conjointement par l'INSEE, la DEPP et SIES, un Panel d'entrants en 6^{ème} en 2007 a été constitué par la DEPP et a fait l'objet d'un suivi annuel. Certains d'entre eux obtiendront le baccalauréat en 2014, et feront à ce titre l'objet d'une interrogation annuelle afin de rendre compte de leur parcours dans le supérieur, ainsi, en 2015, que ceux d'entre eux qui passeront le baccalauréat en 2015, et ainsi de suite. Ce dispositif coordonné d'enquêtes permettra à terme de connaître la trajectoire de l'ensemble d'une génération, y compris en

matière d'insertion professionnelle. L'interrogation 2015, qui sera préparée en 2014, fournira des éléments très attendus sur l'orientation dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat obtenu, niveau scolaire...). Il est également prévu que ce panel intègre des données issues du dispositif « Admission Post-Bac », qui permet aux jeunes qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur (essentiellement des élèves de terminales) de déclarer et classer leurs souhaits, aux établissements d'établir un ordre de classement des différents dossiers qui leur sont parvenus, d'affecter, en fonction des vœux des candidats et du classement des établissements, les candidats sur des formations. Cette opération sera réalisée en 2014. Elle fera office de test, avant une éventuelle généralisation à moyen terme, après mise en conformité avec la CNIL, de l'appariement entre les résultats au baccalauréat (OCEAN) et les vœux d'orientation (APB).

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

Extension du champ

Initié avec quatre universités en 1995, le dispositif SISE-inscriptions couvre aujourd'hui les champs suivants : toutes les universités et grands établissements, les écoles normales supérieures et établissements assimilés, les IUFM, les instituts catholiques, la totalité des écoles d'ingénieurs et des écoles de management à diplôme visé, soit environ 270 établissements, représentant une population de 1,7 million d'étudiants (sur un total de 2,3 millions). Il est prévu que le dispositif s'étende aux écoles d'architecture en 2014.

En ce qui concerne la remontée SISE-diplômes (qui suppose une remontée préalable l'année précédente sous la forme SISE-Inscriptions), elle est quasi-complète. Elle sera étendue en 2014 aux instituts catholiques, qui l'ont effectuée en 2013 à titre de test.

Rénovation du dispositif SISE

L'amélioration se poursuit dans plusieurs directions. D'une part, il s'agit de rendre compte au mieux des évolutions des cursus, des modalités pédagogiques, de la réglementation. Ainsi, le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation des établissements (ce ne sont plus les maquettes des formations elles-mêmes qui feront l'objet d'une validation, mais les établissements qui seront accrédités) nécessitera une adaptation en profondeur du dispositif. De même, l'émergence de nouveaux types de parcours (année de césure, périodes à l'étranger...), de structures (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education), ou le développement de l'apprentissage devront être pris en compte. Les conclusions du groupe de travail qui a réuni quelques écoles de commerce pourront ainsi donner lieu à des évolutions en 2014. D'autre part, de nouvelles demandes, portées par Eurostat et liées à la mise en place du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, relatives notamment à la mobilité étudiante, se traduiront par l'introduction de nouvelles informations dans SISE, et par une utilisation plus fréquente des suivis de cohorte par appariement.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Parcours

Les travaux d'études entamés au finalisés en 2013 autour de la notion de parcours seront poursuivis : il s'agit globalement de tenter de dégager des parcours types, caractérisés par les changements de filière, d'établissement, de domaine disciplinaire, ou au contraire la stabilité, par l'obtention ou non d'un diplôme, par la poursuite d'études, par le nombre d'années d'inscription...et de les mettre en lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants (âge, sexe, nationalité française ou étrangère, type de diplôme à l'entrée dans l'enseignement supérieur, CSP des parents, âge au bac, régime d'inscription...). Ils s'appuieront sur le développement d'outils nouveaux (cf. 2.4)

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

Prevsup

Le département effectue annuellement des projections d'effectifs à dix ans à l'aide d'une application informatique, PREVSUP. En 2011, la phase préparatoire à une refonte de cet outil a été entamée, l'expression des besoins a été finalisée en 2013. Le processus de refonte sera lancé en 2014 : il s'agit

essentiellement d'adapter l'outil à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorant), et de parvenir à une meilleure prise en compte des données individuelles là où elles existent.

Synthèse des effectifs dans l'enseignement supérieur

La synthèse des effectifs dans l'enseignement supérieur consiste à mettre en cohérence toutes les sources concernées. En 2013, une réflexion a été menée sur la pertinence du croisement d'une logique institutionnelle et d'une logique académique, pour mieux rendre compte de la recomposition de l'offre (création de grands établissements...) tout en maintenant une approche par grande filière de formation. En 2014, la réflexion sera poursuivie afin d'explicitier et d'améliorer les méthodes de suppression des doubles comptes et de hiérarchisation des inscriptions. L'objectif est aussi de parvenir à une meilleure prise en compte des étudiants relevant de l'apprentissage.

Suivi des parcours

Afin de progresser dans l'analyse de parcours des étudiants, un fichier dit SISE global est constitué annuellement à partir des différentes bases de données individuelles disponibles (universités, écoles de commerce, d'ingénieurs, écoles normales supérieures, écoles vétérinaires, sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles...) sur plusieurs années, pour faire du suivi de cohorte sur un champ plus large que celui de la seule université. La faisabilité d'un appariement avec d'autres sources (SIFA pour l'apprentissage, données de la Drees pour les formations paramédicales et sociales...) sera examinée. Après documentation (règles de gestion des multi-inscriptions, redressement...), et confrontation avec les résultats issus du Panel, la mise en place d'un groupe de travail avec les universités sera envisagée.

Par ailleurs, sur ces sujets, le SIES continuera à bénéficier des investissements projetés par la DEPP en matière d'unification des identifiants d'élèves et d'étudiants (utiles pour les suivis de trajectoires et l'analyse de l'orientation), et sur le cryptage des identifiants (condition indispensable pour le traitement de ce type de données).

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1. Aspects « territoires »

Elaboration d'un atlas des effectifs étudiants, diffusé sur papier et sur internet, sous une forme très interactive et d'un ensemble d'indicateurs régionaux de la Recherche et de l'Innovation. Diffusion d'indicateurs sur les universités. De nombreuses données sont diffusées par université.

Des travaux ont été menés fin 2012 sur la question des places vacantes en Sections de Techniciens Supérieurs, Instituts Universitaires de Technologie, et Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (répartition des effectifs et du nombre de classes par académie, spécialité, et taille de la classe pour les STS et CPGE, effectifs par structure et type de diplôme pour les IUT). Dans la lignée de ces travaux, il est envisagé de tenter de mettre en regard le vivier potentiel de nouveaux bacheliers, par type et spécialité de bac et mention, et l'offre en STS et IUT par spécialité, au niveau académique, voire départemental. L'enjeu est ici de répondre au mieux aux besoins des commissions académiques post-baccalauréat.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

La loi ESR devrait prescrire la définition et le suivi d'une stratégie nationale d'enseignement supérieur. Le service statistique ministériel sera associé à ces travaux pour leur dimension « état des lieux et suivi ».

3.4. Aspects « européens »

Définition d'indicateurs et de benchmarks faisant partie du cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Le SIES est le référent de la France pour les données concernant les étudiants dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la collecte harmonisée UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

Le contexte européen est marqué par trois grands chantiers : la refonte de la nomenclature des diplômes et des formations, la mise en œuvre du règlement qui encadre, à partir de l'exercice 2012, la collecte des données UOE et un enrichissement notable du recueil de données statistiques sur la mobilité étudiante. Si les deux premiers en arrivent maintenant au stade opérationnel, le troisième nécessite encore des travaux méthodologiques approfondis et une concertation européenne intense, puis un enrichissement des systèmes d'information. Le point le plus délicat est ici la mesure des mobilités de court terme (stages ou semestres à l'étranger) qui devront être pris en compte pour le calcul des indicateurs de mobilité étudiante. L'enjeu européen rejoint des enjeux forts pour la France en termes de suivi de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de prise en compte de la mobilité des étudiants dans la construction de leur parcours.

4. Opérations répétitives

Enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2013 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur les effectifs d'étudiants auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités	2013	SIES	Annuelle
Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs (formations d'ingénieur en partenariat)	2013	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet chercheurs/ingénieurs associé	2013A037RE	SIES	Annuelle (biennale pour le volet chercheurs)
Enquête sur le devenir des bacheliers 2008	2013A714ED	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et dans les groupements d'intérêt public (GIP)	2013	SIES	Annuelle
Les effectifs dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur	2013	SIES	annuelle

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. <i>DEPP / Sies</i>	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Dispositif SISE <i>Sies</i>	Exploitation du système de gestion des étudiants : SISE (étudiants)	Rassembler des données sur la scolarité des étudiants : Inscriptions Effectifs Diplômes Présence aux examens ...

Opérations	Type	Objectif
Admission post-bac <i>Sies</i>	Dispositif d'inscription des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur	Eclairer les choix d'orientation et les taux de demande des filières sélectives. Vérifier l'adéquation des orientations souhaitées et des inscriptions.
Les nouveaux inscrits en première année de cursus licence <i>Sies</i>	Exploitation du système de gestion des étudiants : SISE (étudiants)	Rassembler des données sur les entrants à l'université pour la rentrée en cours (remontées rapides d'octobre)
Bénéficiaires de bourses dans l'enseignement supérieur <i>Sies</i>	Exploitation des fichiers de gestion	Dénombrer les étudiants bénéficiaires selon l'échelon de bourse et la filière Effectuer des simulations
Enquête sur les stages à l'universités	Données agrégées recueillies auprès des établissements	Données sur le nombre de stagiaires, en fonction des caractéristiques des stages
Enquête Ecoles doctorales <i>Sies</i>	Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales	Décompte des diplômés de l'année n-1 et des inscrits de l'année n-1/n
Moyens consacrés à la R&D <i>Sies</i>	Plusieurs collectes sous statut administratif : - questionnaire adressé aux universités ; - CHU et centres de lutte contre le cancer ; - organismes publics et services ministériels ; - collectivités territoriales.	

5. Allègement de la charge statistique

Dans le supérieur, la couverture des établissements par le système 'SISE' permet de supprimer progressivement l'enquête papier auprès de ces établissements. Cependant, certains établissements répondent encore à des enquêtes agrégées « papier ». A la rentrée 2011, ils ont eu la possibilité de répondre aux enquêtes « papier » sous forme dématérialisée via un site internet sécurisé (application CIDONES). Ce dispositif a été très bien accueilli par les écoles.

L'enrichissement du dispositif d'observation est pensé à travers un enrichissement des systèmes d'information. Les axes majeurs en seront d'une part le suivi de la mobilité étudiante, ensuite le repérage des modalités de formation (initiale ou continue).

De manière générale, les services s'efforcent de limiter les enquêtes auprès des établissements en utilisant les informations contenues dans les systèmes d'information du ministère. Les services statistiques des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche interviennent depuis de nombreuses années lors de la conception de ces systèmes afin qu'ils intègrent bien la dimension « pilotage global » des unités (de l'établissement à l'administration centrale), autrement dit qu'ils permettent d'établir des statistiques et des indicateurs pertinents et ne se limitent pas à la gestion purement administrative de cas individuels.

Pôle recherche

1. Exposé de synthèse

Le département des études statistiques de SIES est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France.

La synthèse et la consolidation des différentes sources lui permettent d'assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels tels que la DIRD (dépense intérieure de R&D) et la DNRD (dépense nationale de R&D) qui sont utilisées dans les comparaisons internationales (Eurostat et OCDE).

En 2014 comme en 2013, l'activité du département des études statistiques se concentrera autour de l'amélioration de la qualité que ce soit en termes méthodologiques (amélioration de la qualité des enquêtes, travail sur les méthodes d'échantillonnage, fourniture de bilan qualité) qu'en termes de mise à disposition de l'information (délais, fourniture de données statistiques tant au niveau national qu'international...) ou d'analyses (publications d'études, contribution à des ouvrages ou rapports...).

Dans ses travaux d'études, le département des études statistiques continuera de prendre en compte les phénomènes émergents (la place des entreprises multinationales et des groupes, la dimension locale de la recherche, la place de la femme au sein du dispositif de recherche, les changements de réglementation au sein de l'Université et la multiplicité des situations des organismes publics).

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

• Enquête spéciale sur les chercheurs et ingénieurs R&D dans les entreprises

Cette enquête biennale vient compléter l'enquête principale auprès des entreprises et interroge sur les caractéristiques des chercheurs de l'entreprise (structure d'âge, de diplômes, de nationalité, mouvement d'entrée / sortie de la fonction recherche des entreprises). Cette enquête aura à nouveau lieu en 2014. L'exploitation de l'enquête menée en 2012 sur l'exercice 2011 sera menée fin 2013 – début 2014 ; les résultats seront diffusés au tournant de l'année 2013.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

• Rapprochement des résultats des enquêtes R&D avec les Déclarations Annuelles de Données Sociales, DADS et le Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP

Suite à l'obtention de l'habilitation permanente pour l'utilisation des DADS et de SIASP, des travaux de méthodologie seront entrepris fin 2013-début 2014 pour enrichir la connaissance du MESR sur les chercheurs et, notamment, sur leur rémunération. Ces travaux méthodologiques pourront déboucher, en 2013 ou 2014, sur une publication détaillée à ce sujet.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

• Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels et enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR

- Amélioration de la connaissance de la recherche financée par le Ministère de la Défense.
- Poursuite de l'effort de diffusion de données par catégories d'entreprises dans le champ « privé ».

- Poursuite de l'effort de diffusion de données portant sur le champ public.

- **Etude pour la mise en place de remontées d'informations individuelles sur les personnels des organismes de recherche publics**

Un rapprochement avec la Mission de l'emploi scientifique du MESR aura lieu afin d'étudier les solutions possibles pour constituer une forme globale de recueil d'informations et améliorer la connaissance sur l'emploi scientifique.

La possibilité de mettre en œuvre un volet « chercheurs » pour les enquêtes effectuées auprès des Administrations sera étudiée parallèlement.

- **Améliorer notre connaissance autour des Investissements d'avenir et les politiques de site**

Les questions complémentaires intégrées dans plusieurs questionnaires portant sur la R&D seront collectées et étudiées et constitueront une base de connaissance autour des programmes d'investissements d'avenir et des politiques de sites.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

- **Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement**

Trois aspects seront étudiés collectivement : la mise à plat des échantillons de chaque enquête conformément à la nomenclature Frascati, l'harmonisation ou, tout au moins, le rapprochement, des questionnaires des enquêtes du secteur « public » et l'extension de la possibilité pour les enquêtés de répondre sur le web.

- **Enquête sur les ressources globales, les dépenses et les effectifs R&D des établissements d'enseignement supérieur**

Compte tenu des changements intervenus dans l'organisation du système Enseignement Supérieur & Recherche (Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), globalisation des budgets), l'enquête continuera à être réaménagée. Le questionnaire exploratoire sera progressivement adressé à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Des travaux spécifiques sur l'observation des dépenses de recherche des établissements d'enseignement supérieur pourront être mis en œuvre en 2014. Ils viseront à mettre en place des stratégies d'observation, à partir du nouveau questionnaire.

Une révision en profondeur de l'exploitation des enquêtes sera proposée, afin de doter le MESR d'un outil d'observation de la recherche universitaire plus performant.

- **Les budgets R&T des collectivités territoriales**

Poursuite du travail de suivi avec une société de services extérieure. Stabilisation de la base de données au sein du MEN.

- **Information issue de la DGRH sur le personnel de recherche**

Des travaux de rapprochement avec la DGRH seront effectués afin de consolider l'information disponible dans cette direction vis-à-vis de l'information collectée au sein du département des études statistiques.

- **Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels**

Une expertise de la base de sondage de l'enquête sera menée, conformément au vœu du comité du label de décembre 2011, en collaboration avec le département de la méthodologie de l'Insee.

• Suivi des écoles doctorales

Ce suivi permet notamment de recueillir des informations sur les effectifs de doctorants, par origine (nationalité, études antérieures) et par discipline, sur les financements mobilisés pour les thèses (contrats doctoraux, CIFRE...), sur la durée des thèses.

Ce suivi permet l'alimentation des enquêtes PAP et RAP des opérateurs du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Le travail de mise en cohérence avec les données de SISE pour les doctorants des universités sera poursuivi. L'amélioration de la diffusion des données issues de cette enquête sera également recherchée.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1. Aspects « territoires »

Les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement permettent de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D.

La DIRD et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site REPERES du MESR (*cf. point 6.*). Ces données permettent également la mise à jour de la base de données Strater du MESR.

Initié en 2009, le « kit recherche » développé dans le cadre du COPAR pour étendre l'offre de données régionales sera remis à jour en 2013 et mis à disposition des DR de l'Insee.

L'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région, pour le volet « recherche » de l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide au pilotage de SIES, sera amélioré.

Enfin, la création de différentes structures de recherche prévues dans la loi « ESR » va accroître la demande de données régionales ou locales.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

Les enquêtes R&D dans leur ensemble permettent de répondre aux attentes de chiffrages sur l'environnement. Néanmoins, compte tenu du calendrier du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), les résultats diffusés par ce dernier sont basés sur des données provisoires.

Le travail d'amélioration de l'estimation sera poursuivi pour aider le MEDDE à diffuser des données cohérentes avec celles publiées ultérieurement par le MESR.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le département des études statistiques participera activement au comité de pilotage, animé par le MESR, sur l'impact de la mise en place du CIR sur l'effort de R&D.

3.4. Aspects « européens »

Le département des études statistiques est tenu par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) pour l'année N au mois de juin de l'année N+2.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part du département des études statistiques, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi sur le calendrier de transmission des données.

Un bilan des demandes, tant européennes qu'internationales, sera établi, quant au calendrier de fourniture des données et aux données fournies. Des propositions d'améliorations des délais et d'accroissement des données fournies seront proposées, tant à la Commission européenne qu'à l'OCDE.

Le département des études statistiques cherchera également à être le plus présent possible aux groupes de travail internationaux où la représentation de la France est nécessaire, notamment le groupe de travail européen sur la R&D et le groupe de travail de l'OCDE portant sur la redéfinition des contours des activités et secteurs institutionnels décrits dans la nomenclature Frascati.

Ces réunions seront également l'occasion de se rapprocher des représentants de l'Insee et de la DGCIS sur le sujet.

4. Opérations répétitives

Deux enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951 et huit collectes sous statut administratif

Enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951

Numéro d'enquête	Nom de l'enquête	Date de lancement de l'enquête. Remarques	Statut
33	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels (enquête principale, volet chercheur, volet prévision)	Avril 2014. Le volet « chercheurs » aura également lieu en 2014.	Obligatoire
37	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	Juin 2014.	

Collectes sous statut administratif

Numéro d'enquête	Nom de l'enquête	Date de lancement de l'enquête. Remarques
35	Les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR	Août 2014.
	Les moyens consacrés au financement de la R&D dans les services ministériels et les organismes financeurs	Août 2014.
36	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)	Juillet 2014.
21	Les ressources globales auprès des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR	Octobre 2014.
	Les moyens consacrés à la recherche des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR	Octobre 2014.
15	Les budgets R&T des collectivités territoriales	Mars 2014.
38	Les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIRES (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)	Mars 2014.
Notamment à partir de l'application Sirédo (Système	Suivi des écoles doctorales	Mars 2014.

d'information sur la recherche et les études doctorales)		
--	--	--

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels (enquête principale, volet chercheur, volet prévision)	Calcul des agrégats économiques officiels : DIRD, DNRD, DIRD/PIB ; DIRDE, DNRDE, DIRDE/PIB
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	Calcul des agrégats économiques officiels : DIRD, DNRD, DIRD/PIB
Suivi des écoles doctorales <i>SIES</i>	Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales	Décompte des diplômés de l'année n-1 et des inscrits de l'année n-1/n
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR.	Calcul des agrégats économiques officiels : DIRD, DNRD, DIRD/PIB ; DIRDA, DNRDA, DIRDA/PIB
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Les moyens consacrés au financement de la R&D dans les services ministériels et les organismes financeurs	Connaissance du financement de la recherche
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)	Calcul des agrégats économiques officiels : DIRD, DNRD, DIRD/PIB ; DIRDA, DNRDA, DIRDA/PIB
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Les ressources globales auprès des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR	Calcul des agrégats économiques officiels : DIRD, DNRD, DIRD/PIB ; DIRDA, DNRDA, DIRDA/PIB
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Les moyens consacrés à la recherche des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR	Calcul des agrégats économiques officiels : DIRD, DNRD, DIRD/PIB ; DIRDA, DNRDA, DIRDA/PIB
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Les budgets R&T des collectivités territoriales	Calcul des budgets des R&T
Suivi des moyens consacrés à la R&D <i>SIES</i>	Les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIRES (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)	Calcul des objectifs socio-économiques des crédits budgétaires

Participation aux travaux de comptabilité nationale

Dans le cadre du changement de base des comptes nationaux, le département des études statistiques a participé au groupe de travail intitulé "Chantier recherche et développement". Il poursuivra sa

collaboration étroite avec l'Insee, tout au long de la mise en place du changement de base prévu pour mai 2014.

- **Alimentation du compte satellite de l'environnement**
- **Alimentation du compte satellite de la santé**
- **Alimentation du compte satellite de l'éducation**
- **Participation au changement de base 2010 des comptes nationaux et à sa publicité** : une participation du MESR au Rapport sur les Comptes de la Nation, au moment de la publication des comptes nationaux dans la nouvelle base des Comptes est à prévoir pour mai 2014.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises et des collectivités territoriales

Depuis 2010, l'accélération de la dématérialisation des réponses grâce au site Internet dédié a été radicale. L'enquête auprès des entreprises et des centres techniques professionnels ne donne plus lieu à l'envoi d'un questionnaire papier : l'impact de cette initiative sur le taux de réponse dématérialisée a été important : en 2012, la quasi-totalité des réponses étaient faites via l'outil de réponse en ligne. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le taux de réponse global à l'enquête dépasse les 90 %. Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes sont étudiées au cas par cas.

La collecte de l'enquête administrative sur les budgets R&T des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer est également dématérialisée, avec une application de collecte dédiée depuis l'enquête 2012. L'enquête, réalisée par le département des études statistiques depuis 2003, est désormais stabilisée (taux de réponse à 100 % pour les régions et les départements).

• **Quelle utilisation du Répertoire Nationale des Structures de Recherche ?**

Le département des études statistiques s'interrogera sur la possibilité d'utiliser le nouveau répertoire nationale des structures de recherche en vue de l'allègement de la charge de collecte et de gestion des structures de recherche enquêtées.

6. Publications, diffusion de l'information et groupes de travail

6.1. Publications

• **Les Notes d'Informations portant sur la recherche prévues pour fin 2013 et 2014**

- - La R&D des entreprises étrangères en France : fin 2013.
- - Les chercheurs en entreprise : fin 2013.

Pour 2014, des notes d'information seront publiées sur :

- - l'effort de R&D en France : dépenses de recherche et développement en France en 2012 et premières estimations 2013
- - les comparaisons internationales de l'effort de R&D
- - le financement de la R&D en France
- - le financement de la recherche et du transfert de technologies par les collectivités territoriales
- - Les collectivités territoriales dans le financement de la Recherche et Technologie.

• **Les dossiers portant sur la recherche prévus pour 2014**

- - Le financement de la recherche et du transfert de technologie par les collectivités territoriales (enquête 2012) : publication pour le début de l'année 2014 de la synthèse annuelle.
- - Le bilan annuel sur les collectivités territoriales sera complété par un bilan plus complet sous forme de dossier.

• Participation à des travaux collectifs

- Le Jaune budgétaire sur l'état de la recherche : la troisième partie de l'annexe au PLF (Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures – dit « Jaune budgétaire ») porte sur le financement de la recherche et de l'enseignement supérieur. La cinquième partie analyse l'effort de recherche et développement en France dans le monde et les activités des régions en la matière.
- Contribution au rapport OSEO sur les PME.
- Réponses aux questions parlementaires.
- Contribution aux rapports de la Cour des comptes, en janvier 2014, avril 2014 et septembre 2014.

• Participations à des publications collectives du MEN / MESR

- Repères et références statistiques : publication en septembre 2014.
- Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche : publication en février 2014.

• Participations à des publications collectives hors du MESR

- Fiches pour Regards sur la parité, le TEF, les Insee-Références « trente ans de vie économique et sociale », « la France dans l'Union européenne », « les entreprises ».
- Rédaction de la fiche sur la recherche dans la publication du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et participation à la rédaction de la fiche sur la recherche dans la publication du Ministère des affaires sociales et de la santé.
- Préparation d'un dossier, en collaboration avec l'Insee, pour l'ouvrage Insee-Références sur les entreprises pour 2015.

6.2. Diffusion de l'information

• **Les publications de la sous-direction SIES**, actualités et archives sont disponibles sous la rubrique « statistiques », à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

• **REPÈRES : Ressources Pour une Economie de la REcherche et de la Science** : mise à disposition des résultats d'enquêtes, <http://cisad.adc.education.fr/reperes/> et de données de synthèse.

Deux actions spécifiques porteront sur le site en 2014 : l'amélioration de la visibilité des données du secteur public, après une harmonisation des tableaux concernés en 2013 et le suivi du projet de mise aux normes du site, en partenariat avec la Delcom du MESR.

• **Alimentation des bases structurelles de l'Insee, Alisse et Sirus.**

• **Fourniture des tableaux régionaux pour le pôle EDORE**

• **Gestion du secret statistique** : la multiplication des tableaux détaillés nécessitera une vigilance accrue quant à la diffusion des données, eu égard aux règles du secret statistique. Le département de la méthodologie de l'Insee devrait être sollicité à ce sujet.

Par ailleurs, les chercheurs utilisant les données individuelles de l'enquête R&D après accord du comité du secret statistique seront sollicités pour présenter l'aboutissement de leurs travaux.

6.3. Groupes de travail

En 2014, le département des études statistiques poursuivra son travail, en collaboration avec le CEA, pour cerner les contours des différents types de recherche.

Il continuera à participer au comité de pilotage, animé par le MESR, sur l'impact de la mise en place du CIR sur l'effort de R&D.

Il sera présent au groupe de travail sur la parité, animée par la MIPADI du MESR.

L'année 2014 verra la mise en place de séminaires de présentation des travaux produits par le département des études statistiques sur le champ « recherche ». En fonction de la montée en charge de ces séminaires, il pourra être nécessaire de formaliser davantage leur organisation.

Il faudra également s'interroger sur la place du département sur les sujets « recherche » dans le cadre de cohérence du MEN / MESR.

Le département des études statistiques continuera sa participation aux groupes de travail de la Commission européenne et de l'OCDE, notamment ceux portant sur la redéfinition des contours des activités et secteurs institutionnels décrits dans la nomenclature Frascati qui devraient déboucher sur la refonte du manuel de Frascati en juin 2014.

Ministère de l'Intérieur

Direction centrale de la police judiciaire (D.C.P.J.).

1. Exposé de synthèse

Le dispositif actuel de recueil de la statistique institutionnel

La statistique des crimes et délits, établie par le ministère de l'intérieur, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie ou révélées par leur action. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuée par l'ensemble des services producteurs.

Depuis le 1er juillet 1995, ce système permet une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations sera reconduite en 2014 pour répondre aux besoins de l'ensemble des autorités.

2. Travaux nouveaux pour 2014

Evolution du dispositif à l'horizon 2014

La statistique institutionnelle ne couvre qu'imparfaitement des besoins non prévus lors de la conception des systèmes d'information.

Aussi la police nationale est engagée dans un processus de modernisation de ses outils statistiques dans la cadre de la conception d'un nouveau système d'information dédié à l'investigation (NS2I) qui comprend :

- - L.R.P.P.N. (logiciel de rédaction des procédures de la police nationale) ;
- - T.A.J. (traitement d'antécédents judiciaires) et F.O.Ve.S. (fichier des objets et des véhicules signalés), fichiers mutualisés police et gendarmerie nationales ;
- - T.S.N.I.C.E. (traitement de la statistique nationale des infractions constatées et élucidées) qui regroupe « STATISTIC-4001 » et « STATISTIC-OP », applications propres à la police nationale.

Le NS2I contribue à doter la police nationale d'un système d'information intégré, allant de la rédaction de la procédure jusqu'à l'exploitation statistique des données.

Ces différents outils ont vocation à remplacer ceux actuellement utilisés et seront déployés au niveau national tout au long de l'année 2013 pour être complètement opérationnels au cours de l'année 2014.

3. Aspects particuliers du programme 2014 (aspects territoires)

L'apport des travaux permanents à la statistique régionale et locale de la D.C.P.J. est supposé connu de la mission coordination statistique placée au sein de la direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale. Ils ne sont pas susceptibles d'évolution au cours de l'année 2014.

Pour mémoire, ils concernent :

- - la mise à jour des « tableaux économiques régionaux » : résultats statistiques 2013 sur la délinquance constatée dans les régions administratives et les départements français (destinataire : Insee) ;
- - la mise à jour des « tableaux de l'économie française » et de « l'annuaire statistique de la France » pour les données 2013 sur la délinquance constatée (destinataire : Insee).

3. Opérations répétitives

Globalement, les travaux répétitifs réalisés par la D.C.P.J. concernent la collecte, centralisation et exploitation des statistiques sur la criminalité et la délinquance constatées par les services de police et les unités de gendarmerie, à partir d'une transmission de fichiers statistiques départementaux par les services producteurs (article D.8 du code de procédure pénale).

Opérations	Type	Objectif
Etats 4001	Crimes et délits constatés par la police ;	Etablir les statistiques de crimes et délits
Base nationale du système de traitement des infractions constatées (STIC) <i>DCPJ</i>	Données opérationnelles issues des procédures judiciaires et hors champ de l'état 4001	Etablir des statistiques complémentaires aux résultats issus de l'état 4001, notamment ceux concernant les victimes, les lieux des infractions, les modes opératoires ou encore les objets.

Ministère de la Justice

Sous Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE)

1. Exposé de synthèse

Du côté de la production statistique, le système justice est en pleine refondation. Historiquement, différentes strates se sont juxtaposées au fil du temps : mise en place de tableaux de bord locaux, remontées de fichiers détaillés, déploiements d'infocentres applicatifs... Les réflexions récentes sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer début 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice, ce sera donc le chantier prioritaire sur le moyen terme 2014-2018 et donc l'axe majeur de travail pour 2014. Cet investissement devrait permettre de suivre des cohortes d'individus mis en cause, c'est-à-dire d'auteurs présumés d'infractions, le long de la filière pénale ; ce faisant, on pourra à l'avenir mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée ; ceci renouvellera aussi profondément la gamme des études possibles sur le domaine pénal. En parallèle, seront poursuivis des travaux réguliers de refonte visant à améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sur les domaines civils.

Du côté de la diffusion, il faudra réviser le dispositif actuel en privilégiant la mise en ligne rapide de résultats détaillés sur le site du ministère, c'est le deuxième chantier prioritaire.

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Sur le domaine civil, il convient de signaler une collecte de décisions pour codification sur la compensation économique après divorce : cette opération a été demandée par la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS), elle sera menée en collaboration avec des universitaires pour des recherches ultérieures sur ce thème.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2014

Le chantier majeur à moyen terme est celui de la mise en place d'un système d'information décisionnel (SID) dans le cadre d'un projet inter directionnel au sein du ministère.

Au cours des années 2010-2012, la SDSE a mené une expérimentation à partir de deux applications de gestion de la filière pénale : *Cassiopée (Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Orienté Procédure pénale et Enfant* qui gère la procédure pénale en juridiction), et *APPI (Application des Peines Probation Insertion* qui traite de l'application des peines prononcées).

Le premier champ d'expérimentation a été celui de l'exécution des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution, domaine sur lequel il n'y avait pas de source statistique fiable. On a ainsi abouti dès 2011 à une estimation régulière du stock des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution au niveau France entière et par juridiction.

Une deuxième étape de l'expérimentation a visé à enrichir radicalement les indicateurs de suivi de la filière pénale, de la phase d'arrivée au parquet au jugement. Au-delà de l'approche classique transversale en « affaires » des traditionnels « cadres du parquet », on peut construire une statistique en « auteur » qui s'articule avec l'amont (les auteurs mis en cause signalés à la justice) et l'aval (l'exécution des peines par les auteurs et les enregistrements ultérieurs au casier judiciaire par

auteur) ; il devient alors possible de suivre le devenir de cohortes d'auteurs. Par ailleurs, on peut donner davantage de profondeur à l'analyse en introduisant des calculs de délais intermédiaires des procédures et en déclinant l'ensemble de ces indicateurs par nature d'affaires pour faire apparaître la diversité et la rapidité de la réponse pénale.

Ces expérimentations conduites selon les principes d'un système d'information décisionnel ont démontré la faisabilité technique et l'intérêt d'une telle démarche. Celle-ci nécessite de nombreux allers retours pour tenir compte de la qualité réelle des données de gestion, ce que les « boîtes noires » des infocentres des applications de gestion ne permettaient pas.

Un élargissement et une consolidation de la démarche sont engagés via le projet de Système d'Information Décisionnel (SID) décidé en 2012 et lancé début 2013 par le Secrétariat général du ministère avec un pilotage assuré par la SDSE avec l'appui de la sous-direction de l'informatique. La cible est large puisqu'il s'agit de disposer à terme d'un véritable système d'information décisionnel en aval des multiples applications de gestion sur les domaines pénal, pénitentiaire, mineur et civil. Fin 2012, on a acté de démarrer par le suivi de la filière pénale. Ainsi la mise en place du système d'information décisionnel concernera d'abord un socle pénal *Cassiopée*, c'est l'objet de la première version du système d'information décisionnel, dite SID V1, qui sera installée d'ici fin 2013. En 2014, on devrait compléter ce socle pénal par la prise en compte de l'exécution des peines en s'appuyant sur le logiciel APPI (*Application des Peines Probation Insertion* qui traite de l'application des peines prononcées).

Les lots suivants viseront à couvrir progressivement l'ensemble des sources à horizon 2018. D'un côté, il conviendra d'enchaîner avec le pénitentiaire en aval des développements de l'application de gestion des détenus, soit du projet en cours *GENESIS* (déploiement envisagé sur 2014-2015). D'un autre côté, on introduira la dimension des moyens (effectifs et budget) ou les dispositifs spécifiques à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; enfin, on vise aussi à couvrir le domaine civil mais plutôt après le déploiement d'un important projet à venir de logiciel de gestion des procédures civiles (*Portalis*). Ce projet ambitieux de SID devrait permettre au ministère de disposer d'un véritable système d'information décisionnel en aval de ses multiples applications de gestion à échéance de 2018 ; il trace une nouvelle perspective pour la statistique et les études justice et devrait mobiliser largement la SDSE sur les prochaines années.

Un des apports de ce projet à terme sera de mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée. Par exemple pour un type de délinquance donnée, comme les vols avec violences, on pourra quantifier la réponse pénale : telle suite donnée, nombre de classements sans suite, de mesures alternatives (rappel à la loi, ...) de jugements avec les peines associées, mise à exécution et modes d'exécution de la peine (en utilisant comme prévu dans un second temps les données pénitentiaires...) ; on pourra aussi mesurer différents délais (de la commission des faits à l'enregistrement au parquet, puis à l'orientation puis au jugement et à la mise à exécution de la peine) ainsi que les éventuelles « requalifications » des infractions côté justice (combien de vols avec violences déclarés initialement sont « requalifiés » par la justice comme une autre infraction ?). En bref, on saura répondre à une question récurrente des parlementaires et du grand public : que deviennent les personnes mis en cause par la police ou la gendarmerie pour tel type d'infractions ? Quelle est et dans quel délai la réponse de la Justice ? Pour bien assurer l'articulation des statistiques de sécurité et de justice, on travaillera en liaison étroite avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), responsable des statistiques de délinquance et appelé à développer des analyses multi sources sur son champ de compétence.

En ce qui concerne le domaine civil, il existe déjà une sorte d'entrepôt de données avec le Répertoire Général Civil (RGC) alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval qui permet de suivre la vie des affaires. Sans modifier les principes de collecte, ces évolutions permettent de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (notamment de stock et de durée d'affaires en cours). Ces traitements permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées. Ce processus de refonte se poursuivra en 2014 avec la fin de la refonte des dispositifs de collecte des affaires détaillées des tribunaux d'instance, puis la refonte des données des Conseils de Prud'hommes.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Au-delà de la simple mise à disposition de fichiers et de tableaux, la SDSE réalise de nombreux travaux de **diffusion** (chiffre-clés, annuaire statistique, Infostat, rapports d'étude, contributions à différents observatoires...). Ces dispositifs devront être revus. On a retenu d'organiser une offre de diffusion structurée autour de quatre niveaux :

- - Internet avec, si possible, un accès par type de public pour des chiffres-clés, des publications, des tableaux et des définitions ;
- - Intranet pour les décideurs du ministère avec des tableaux détaillés ;
- - Bases de données documentées avec droits d'accès différenciés en interne au ministère ;
- - Réponses à la demande, que l'on souhaiterait voir diminuer par recours aux données en ligne sur l'Internet comme sur l'Intranet.

Il s'agit là d'un second chantier d'importance à mener sur le moyen terme 2014-2018 en aval des dispositifs de production statistique. Il convient de passer d'une logique de réponse à la demande systématique par le jeu d'exploitations spécifiques à une logique d'industrialisation de produits de diffusion standards couvrant l'essentiel des besoins internes et externes pour des utilisateurs les plus autonomes possible. Dans un premier temps, cet exercice sera réalisé sur le domaine du civil. Après une analyse des processus actuels de fabrication de ces produits de diffusion (annuaire statistique et « données locales » principalement) l'objectif est la mise en place d'un système de production industrialisée permettant une mise à disposition sur le Web (intranet/internet et exportables) de tableaux qui puissent répondre aux besoins des directions métiers du ministère ainsi que des utilisateurs externes (notamment les chercheurs). On devrait engager aussi une refonte de l'annuaire statistique ; en effet, le mode de production de l'annuaire comprend actuellement beaucoup de tâches de reprise manuelle qu'il s'agit d'automatiser. En parallèle, on poursuivra la mise à jour progressive de l'annuaire sur le site Internet.

Plusieurs orientations sont envisagées pour les travaux d'**études**. Les chantiers prioritaires se situeront en aval du système d'information décisionnel pénal. A terme, on a le projet d'un modèle de description puis de prévision de moyen-long terme des flux sur l'ensemble de la chaîne pénale ; il s'agirait d'un outil d'aide à la décision à visée prospective permettant de simuler différents scénarios de politique pénale pour en évaluer les impacts sur la population pénitentiaire. D'autres études pourraient être engagées en lien avec les projets de lois impulsés par le ministère, par exemple sur le thème de la prévention de récidive ; elles devraient s'appuyer à l'avenir sur le suivi de cohortes rendu possible par le SID ; en particulier, on envisage de créer un panel des majeurs à l'image du panel des mineurs qui existe depuis l'an 2000. Concernant le domaine civil, plusieurs travaux d'études sont prévus : mise à jour du bilan statistique de la loi de sauvegarde des entreprises ; étude sur les régimes de protection des majeurs.

D'autres sujets d'étude pourraient être abordés en partenariat avec le **CESDIP**, Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (constitution de séries longues Justice) ou avec d'autres laboratoires de recherche (**CREST**, Centre de Recherche en Economie et Statistique, avec la poursuite d'un programme d'étude sur les peines prononcées à partir du casier judiciaire)

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions (35 Cours d'Appel, 160 tribunaux de grande instance, 305 tribunaux d'instance et de police, 210 Conseils de Prud'hommes, 135 tribunaux de commerce) ; des statistiques par juridiction sont régulièrement mises en ligne sur le site du ministère.

On pourrait sans doute aller plus loin, par exemple sur l'accessibilité des populations aux juridictions, thème important pour appuyer une éventuelle poursuite de la réforme de la carte judiciaire dans les prochaines années ; en 2013, un travail de ce type été réalisé sur un champ partiel. De même, en

2013, on a conduit un exercice de projections départementales d'activité des juridictions à l'horizon 2030 selon un modèle qui s'appuie sur les projections démographiques de l'Insee. Pour le moment, aucun travail de ce genre n'est prévu en 2014, mais la SDSE pourrait être amenée à prolonger ces travaux en réponse à des demandes internes au ministère.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. Il reste à mener une étude de faisabilité pour déterminer d'autres indicateurs pertinents et réalistes pour éclairer davantage cette dimension.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Concourent à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales, usagers des maisons de justice du droit, parents séparés et résidence des enfants, divorces et prestation compensatoire.... Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille.

En termes d'études, la SDSE apporte une contribution ponctuelle importante aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs, mais l'offre mériterait d'être étoffée. Il y a là un chantier méthodologique conséquent pour développer une approche plus quantitative sur le fonctionnement de la justice et sur l'impact des nombreuses lois visant à améliorer ce fonctionnement. La possibilité de suivre des cohortes le long de la filière pénale devrait enrichir les études d'évaluation.

3.4 Aspects « européens »

Le Conseil de l'Europe a créé une commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) dont une des tâches est l'élaboration et l'exploitation d'un questionnaire sur la justice adressé aux pays membres : données statistiques et informations sur l'organisation et la procédure judiciaire. La SDSE est impliquée dans la réponse à la partie statistique du questionnaire. La dernière réponse sur les données 2010 a été publiée par la CEPEJ en fin 2012, la prochaine sur les données 2012 devrait être diffusée d'ici fin 2014. Cette approche est assez frustrante, le domaine des comparaisons internationales reste encore un domaine peu défriché sur la justice ; il faudrait certainement adopter une approche économique plus large de la justice (de type compte satellite) pour consolider les exercices de comparaisons internationales.

4. Opérations répétitives

Rappelons un important travail permanent de diffusion en termes de publications :

- **Chiffres-clés** : synthèse chiffrée sans commentaire. Publication présente sur internet et fascicule papier, publication en novembre n+1.

- **Annuaire statistique** : publication traditionnellement sur support « papier » éditée par la Documentation Française. Séries chronologiques sur 5 ans sur un champ judiciaire ; publication papier de l'édition 2011-2012 début juillet 2012 suivie par une mise à jour progressive des principaux tableaux sur internet.

- **Infostat**, publication de 4 à 8 pages permettant de vulgariser les résultats des études. Ont été publiés récemment les Infostats suivants :

- - Les filières pénales de prise en charge des mineurs dans les années 2000 (n°115, février 2012)
- - La fixation du montant des pensions alimentaires : des pratiques et un barème (n°116, mars 2012)
- - Divorces : une procédure à deux vitesses (n°117, août 2012).
- - Peines planchers : application et impact de la loi du 10 août 2007 (n°118, octobre 2012)

- - Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance (n°119, novembre 2012)
- - L'injonction de faire : une procédure efficace ? (n°120, janvier 2013)
- - Le recours au suivi socio-judiciaire (n°121, février 2013).

- Publications récurrentes :

- - Contribution du ministère de la Justice au bilan de l'Observatoire de la sécurité routière.
- - Contribution du Ministère de la Justice au rapport annuel de l'ONDRP.
- - Rapport d'activité annuel des Maisons de Justice et du Droit.
- - Les condamnations prononcées : synthèse et compilation de tableaux sur une année de condamnations.
- - L'activité judiciaire de l'année n : note de synthèse sur l'activité judiciaire de l'année écoulée à l'été n+1.
- - Contribution aux publications INSEE (Tableaux de l'Economie Française, France portrait social, annuaire statistique de la France) et aux Tableaux Economiques régionaux.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le ministère de la Justice.

Mutualité sociale agricole (MSA)- Caisse centrale

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques

1. Exposé de synthèse

Les travaux d'études et de nature statistique de la MSA s'inscrivent dans le cadre des Conventions d'objectifs et de gestion (COG) passées entre l'Etat et la CCMSA.

Dans le cadre de la COG 2011-2015, une rubrique spécifique présente les aspects statistiques dont l'objectif est le développement et la diffusion des études et des statistiques.

La direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques (DERS) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole. Ces statistiques font partie des éléments justificatifs financiers détaillés des recettes et des dépenses que doit fournir à sa tutelle la MSA en tant que gestionnaire d'un service public. Elles permettent également la réalisation de simulations nécessaire à l'évaluation de l'impact de mesures nouvelles économiques ou sociales.

La richesse des données et du champ couvert a également conduit à poursuivre la mise en œuvre d'une politique de conventions d'échange de données statistiques avec les différents acteurs de la statistique publique, les instituts de recherche et les partenaires sociaux.

La direction gère également l'Observatoire Économique et Social (OES) qui valorise les informations statistiques dans le domaine économique et social. Celui-ci couvre quatre champs de connaissances : santé, retraite, famille et économie agricole.

Enfin, la direction gère également, en lien avec d'autres directions de la CCMSA, notamment la direction de la santé, l'observatoire des risques professionnels. Elle contribue aux enquêtes médico-économiques relatives au contrôle médical et dentaire.

Les grandes orientations statistiques de la DERS ont été définies en 2011 parallèlement à la Convention d'objectifs et de gestion, et ceux la pour la période 2011-2015 à l'instar de la période de la COG.

L'objectif du système statistique de la MSA vise, d'une part, à améliorer la qualité intrinsèque des produits et services statistiques, et d'autre part à satisfaire le public agricole qu'il soit professionnel ou institutionnel.

Plusieurs formats de publication et supports de diffusion ont été définis en fonction des destinataires, du type d'informations traitées et de la nature des résultats produits :

- Infostat : article court selon un format prédéfini par la direction de la communication à destination des services de presse afin de faire connaître la MSA (vision grand public) ;
- Tableaux de bord : dernières évolutions expliquées permettant de suivre l'activité des régimes agricoles (commentaires + tableaux et/ou graphiques + définitions) ;
- Notes de conjoncture : synthèses de la conjoncture sur plusieurs domaines ;
- Etudes / synthèses : analyses détaillées et descriptives de la population et de l'environnement agricole, plus pour les partenaires statistiques ;
- Données de référence du régime : Chiffres Utiles, annuaire population.

Des règles de diffusion intégrant le calendrier de publication seront établies par produit.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de labellisation d'exploitations statistiques issues de sources administratives, l'Autorité de la statistique publique a auditionné la MSA en 2013 et a émis un avis favorable à la labellisations des statistiques de la MSA dont la liste est la suivante :

- Statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés agricoles ;
- Statistiques des bénéficiaires de prestations familiales ;
- Statistiques des bénéficiaires de pensions salariés et non-salariées agricoles ;
- Statistiques d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles.

Les actions de la DERS s'inscrivent en cohérence par rapport à cette labellisation en se référant aux principes fondamentaux du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. Les principales lignes d'action concernent la production, la diffusion statistique et l'aspect ressources humaines.

Notamment dans ce cadre, un calendrier prévisionnel de ces publications sera disponible en 2014 sur le site <http://www.msa.fr/> à la rubrique «statistiques et études».

2. Travaux nouveaux pour 2014

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité à un an.

Rien à signaler.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2014

Afin de répondre à des demandes de la DSS dans le cadre de la préparation de la LFSS, la DERS mettra en place en 2014 de nouveaux flux relatifs aux bénéficiaires et aux demandes d'attestation de droit à l'acquisition de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé). La DERS produira des états statistiques permettant le suivi de ces nouvelles informations.

Dans le domaine de l'emploi agricole, la DERS va mettre en place un tableau de bord des "intentions d'embauche" de la MSA alimenté par les déclarations uniques d'embauche ou les titres emplois saisonniers agricoles réalisés par les employeurs de main d'oeuvre du régime agricole. Ce tableau de bord permettra de disposer d'un indicateur avancé de l'emploi agricole, à destination de l'ensemble des acteurs du monde agricole.

Par ailleurs, en partenariat avec le SSP du Ministère de l'Agriculture, la DERS met en place le bilan annuel de l'emploi agricole en mobilisant les données d'emploi non salarié et salarié MSA pour réaliser un suivi de l'emploi dans la période intercensitaire entre deux recensements agricoles. Les évolutions d'indicateurs d'emploi agricole à la MSA, après réduction au périmètre du recensement, sont utilisés pour faire évoluer les dénombrements des emplois agricoles issus du recensement de l'agriculture 2010, jusqu'au futur recensement 2020.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2014

Afin d'améliorer la connaissance des populations bénéficiaires de pension au régime agricole, la DERS exploitera l'échantillon inter-régimes de retraités (EIRR) à des fins statistiques lorsque les dispositions réglementaires le permettront.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2014

Afin de suivre la mise en œuvre du dispositif relatif au régime d'indemnités journalière maladie pour les non salariés agricoles (IJ AMEXA) prévu par la PLFSS 2013, la DERS fera évoluer en 2014 son système d'information RAAMES en y intégrant les variables de suivi.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « territoires »

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatif au secret statistique.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Rien à signaler.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques»

Les travaux statistiques de la DERS permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole et son évolution.

Ils contribuent à un suivi de la dépense entrant dans le champs de l'ONDAM, à une meilleure orientation de la gestion du risque et à l'évaluation des actions de maîtrise médicalisée.

Ils répondent aux besoins statistiques des partenaires sociaux et des pouvoirs publics concernant l'emploi agricole (salarié et non salarié) et le recours aux dispositifs d'acquisition de droits retraites.

Les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés de la MSA alimentent l'observatoire du développement rural (ODR), géré par l'INRA. Cet observatoire met à disposition des évaluateurs de la politique agricole commune des éléments de référence de population pour procéder à l'évaluation. Au delà de sa fonctionnalité d'origine, l'ODR sert aussi à alimenter une plateforme de données quantitatives unitaires accessible aux chercheurs de l'INRA pour leurs études sociologiques et économiques de l'emploi agricole. L'ODR a aussi une vocation de service public de mise à disposition des indicateurs concernant la mise en oeuvre des politiques publiques agricoles ; dans ce cadre, les indicateurs construits avec les données MSA, sont accessibles sur Internet sur le site de l'ODR.

Enfin, les statistiques MSA sur l'installation alimentent l'observatoire Installagri, géré par l'APCA. Cet observatoire met à disposition des acteurs de l'installation agricole, allant du porteur de projet aux institutions agricoles, des indicateurs permettant le pilotage géolocalisé de l'installation. Au delà de sa fonctionnalité d'origine, la plate-forme Installagri sert aussi à la MSA et l'APCA, à conduire des études statistiques sur l'installation aidée et non aidée en agriculture.

3.4 Aspects « européens »

Conformément à la législation européenne (règlement n°349/2011 de la Commission européenne du 11 avril 2011 relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail), les pouvoirs publics français devront transmettre annuellement à Eurostat des données sur les accidents du travail (AT).

La collecte de ces données se fait auprès de chaque régime de Sécurité sociale par l'intermédiaire de Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

Pour les données relatives aux salariés affiliés au régime agricole, la transmission des données se fera dans le cadre d'une convention d'échange de données AT entre la CCMSA, la DARES et l'InVS.

La DERS coopère avec la DARES et l'InVS, et étudie les conditions nécessaires à mettre en oeuvre pour la réalisation de ce dispositif.

4 - Opérations répétitives

Les travaux répétitifs des directions de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur le régime agricole :

- les prestations et les patients couverts ;
- les prestations vieillesse et les effectifs de retraités, y compris retraite complémentaire des non-salariés agricoles ;
- les prestations familiales, de logement et les minima sociaux ainsi que les allocataires et bénéficiaires ;
- les dépenses d'accidents du travail et les effectifs accidentés ;
- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations ;
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations.

La CCMSA participe également à différentes opérations dans le cadre de l'inter-régime, notamment à la fourniture des données sur les prestations maladie pour le SNIIRAM, des échantillons inter-régime (EPIBAM, EIC, EIR, ENIAMS), de l'enquête santé et protection sociales (ESPS) et des enquêtes ponctuelles de l'IRDES, de l'InVS et de la DREES.

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2014
MALADIE	RAAMSES système d'information des prestations maladie	Paiement des prestations maladie par les CMSA et les autres assureurs	exhaustif	mensuel	Organisme assureur, branche, risque Informations sur : les prestations par types d'actes et spécialité de praticien .le dénombrement des malades et leur consommation par grands agrégats .données relatives au dispositif « parcours de soins », aux filières de soins les accidents du travail et les soins et rentes en découlant .les prestations résultant d'hospitalisation en établissements privés . le codage des actes de biologie, de pharmacie, de la CCAM et LPP	Tableaux de bord mensuel Tableaux de suivi des objectifs quantifiés nationaux par profession de santé, de l'ONDAM et des dépenses déléguées Statistiques mensuelles Synthèses Etudes Transmission aux caisses et organismes d'informations nécessaires à la gestion du risque, aux travaux des URCAM et des ARH - Participation aux à l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) et aux enquêtes ponctuelles de l'IRDES et de la DREES - Consommation de médicaments de la population agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche Ajout des variables relatives au suivi des prestations en espèces chez les non salariés agricoles (indemnités journalières)

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2014
	ETAPRO - Dénombrement de la population protégée AMEXA	Assurés, ayants droit	Exhaustif	Annuelle	Organisme assureur Branche Ouvrant droit Ayant droit	-Transmission d'informations nécessaires à la direction de la Sécurité sociale Annuaire statistique population (résultats nationaux et départementaux) Publication Chiffres Utiles Synthèses Outil de restitution « Population et activité du réseau MSA »	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	CMU complémentaire	Assurés, ayants droits	Exhaustif	Mensuelle	Dénombrement des bénéficiaires	Transmission au Fonds CMUC Tableaux de bords	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	PATHO - Pathologies des bénéficiaires du régime agricole	Pathologies ouvrant droit à exonération	Exhaustif	Mensuelle	n°AID, code CIM de la pathologie, caractéristiques bénéficiaire, dates de début et fin d'exonération.	Tableau de bord des ALD, transmission de données INCa, InVS, FNORS,	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2014
VIEILLESSE	SIVA Système d'information des prestations vieillesse agricole - des Salariés - des Non Salariés	Païement des prestations vieillesse par les MSA	Exhaustif	Trimestrielle	Bénéficiaire des droits de Base de paiement Montants	États trimestriels États annuels Annuaire statistique : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèse Études Observatoire des retraites agricoles : ODRA Tableaux de suivi des retraites (DREES) Échantillon inter-régime de retraités (DREES) Échantillon inter régimes de cotisants (DREES) Compensation démographique Justificatifs statistiques des paiements de prestations non contributives (FSV) Tableaux de bord trimestriels	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2014
FAMILLE	SISPREFAL Système statistique d'information des prestations familiales et de logement des salariés et des non-salariés agricoles	Droits aux prestations familiales, de logement et aux minima sociaux dans le semestre.	Exhaustif	Semestrielle	Allocataire Logement Prestations Bénéficiaires Ressources	États semestriels États annuels Annuaire statistiques : -Résultats nationaux -Résultats départementaux Synthèses SID Famille	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	Fichier rSa	Bénéficiaires du rSa	Exhaustif	mensuelle	Allocataire Prestations Bénéficiaires Ressources	Bilan - ministère des solidarités et de la cohésion sociale	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2014
ACCIDENTS DU TRAVAIL	SIMPAT Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des salariés agricoles.	Paiement des prestations AT par les MSA Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Employeur Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique Statistiques internationales : - des accidents du travail - des maladies professionnelles synthèses (BIT) SID AT	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	OREADE Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des non salariés agricoles.	Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique synthèses SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	SEAXA Système d'information des personnes affiliées à l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA)	Affilié	Exhaustif	Trimestrielle	Assureur Statut Catégorie de risque	Etats annuels Annuaire statistique SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Enquête - accidents mortels du travail Régime des salariés et des non salariés agricoles		Exhaustif	Un questionnaire est complété par les MSA pour chaque accident mortel.	Victime Accident	Synthèses SID ATEXA	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2014
ACTIVITÉ SALARIÉE	SISAL Système d'information des salariés agricoles	Emissions de cotisations et contributions sociales	Exhaustif	Trimestriel	Employeurs Effectifs cotisants Entreprises, établissements, activités, salariés, contrats de travail, déclarations de main d'œuvre, cotisations et contributions sociales ou conventionnelles	États récapitulatifs trimestriels États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèses et études de l'emploi agricole Observatoire de l'emploi agricole UNEDIC : Fichier trimestriel et annuel des cotisants UNEDIC Ministère de l'agriculture : tableaux de bord trimestriel et annuel de l'emploi agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives portant sur les charges sociales
ACTIVITÉ NON SALARIÉE	Réseau trois branches SIERA	Assiettes, Cotisations et cotisants Entreprises	Cotisants actifs	Annuel	Chef d'exploitation Exploitation Assiette Cotisations Ventilations des cotisations, des assiettes des cotisants pour les cotisations légales et conventionnelles	Études financières Observatoire des cotisants non-salariés COTAGRI États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Tableaux de bord de l'emploi non salarié agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Suivi des installations en agriculture	Exploitants agricoles assujettis par la MSA	Exhaustif	+Enquête complémentaire à la demande des MSA	Caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation Stratégie d'adaptation Conditions de l'installation		

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.